



DRDJSCS
Direction régionale
et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale



Sport, santé, bien-être Bourgogne Franche-Comté

Plan régional 2016-2020

Juillet 2016



Sommaire

Introduction	3
Pilotage	7
Glossaire	8
Plan d'actions détaillé.....	9
<i>Axe A : Développer le sport-santé auprès des populations prioritaires.....</i>	<i>11</i>
<i>Axe B : Promouvoir et coordonner le sport santé auprès des professionnels.....</i>	<i>43</i>
<i>Axe C : Structurer le dispositif sport-santé.....</i>	<i>59</i>

Introduction

« Les bénéfices de la pratique des activités physiques pour lutter contre la sédentarité, faire progresser l'état de santé et améliorer la qualité de vie de la population, ne sont plus à démontrer. Ils s'inscrivent au cœur des enjeux de santé publique, afin de préserver la cohésion sociale, d'éviter la surenchère des soins et de prévenir la perte d'autonomie. »¹.

Si ces effets bénéfiques sont aujourd'hui connus, l'activité physique est considérée comme insuffisante au regard des recommandations internationales², invitant ainsi les pouvoirs publics à renforcer leur action en ce domaine. L'instruction du 24 décembre 2012, relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures visant à promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé publique, avait confié aux Agences régionales de santé (ARS) et aux Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) la rédaction d'un Plan régional sport santé bien-être (PRSSBE). Les deux plans de Bourgogne et de Franche-Comté ayant pris fin, il convient aujourd'hui de se lancer dans un nouveau plan à l'échelle de la grande région.

Quelques définitions méritent d'être rappelées afin d'éclairer les propos qui suivront :

Le sport est considéré selon la définition du Conseil de l'Europe (charte révisée de 2001) comme *« toute pratique physique organisée ou non ayant pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et mentale, le développement des relations sociales, ou la recherche de résultats en compétition de tout niveau »*.

La santé est *« un état complet de bien-être physique, mental et social »* selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1946 et inscrit dans la Charte d'Ottawa du 21 novembre 1986.

La Société Française Sport Santé (SF2S) a défini le sport-santé en 2010 de la manière suivante : *« organisation territoriale permettant de rendre accessible un parcours éducatif de santé autour du projet sportif personnalisé pour les publics à besoins particuliers éloignés de la pratique d'activités physiques ou sportives »*.

L'inactivité physique est définie comme un niveau insuffisant d'activité physique d'intensité modérée à élevée. Il s'agit d'un niveau inférieur à un seuil d'activité physique recommandé.

Contexte et enjeux du sport-santé aujourd'hui :

Adoption par le parlement de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Ces deux textes prévoient notamment :

- la prescription par le médecin de l'activité physique dans le cadre du parcours de soin pour les patients atteints d'affection de longue durée (ALD) (art.L1172-1 du Code de la santé publique) ;
- la mise en place d'un parcours éducatif de santé pour les élèves (Bulletin officiel de l'éducation nationale : Circulaire N°2016-008 du 28 janvier 2016) ;
- le positionnement de l'activité physique comme un des leviers essentiels de la prévention de la perte d'autonomie et du vieillissement réussi.

¹ Claude HÛE, préface de Sport, santé et cohésion sociale, Université de technologie de Belfort-Montbéliard, 2014

² Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail de février 2016 relatif à l'actualisation des repères du PNNS : révision des repères relatifs à l'activité physique et à la sédentarité

De plus, au-delà de la promotion de l'activité physique et sportive (APS), le récent avis de l'ANSES de février 2016 invite à travailler de manière plus large sur la promotion des modes de vie actifs pour agir sur la sédentarité dès le plus jeune âge.

Malgré l'importance des messages de prévention portant sur le sport-santé, celui-ci est encore trop peu présent dans les parcours de soin et de vie des patients. Il semble ainsi primordial de :

- développer la place du sport santé dans la prise en charge globale,
- développer le sport santé pour tous les malades chroniques,
- développer le sport santé dans tous les territoires.

Ce développement du sport-santé dans les parcours de soin nécessite également l'implication de tous les professionnels.

2013 -2016 : chacune des deux régions élabore un PRSSBE

Un comité de pilotage avait ainsi été mis en place autour du Collectif Régional Autour de la Nutrition (CRAN) en Bourgogne et un autre autour des acteurs du Réseau Sport Santé (RSS) en Franche-Comté. Ces instances étaient chargées de l'élaboration et du suivi d'un plan d'actions dans chacune de ces deux régions.

Ces plans d'actions avaient été élaborés à partir d'un état des lieux des actions réalisées antérieurement et en respectant la cohérence avec le Projet Régional de Santé (PRS) de chaque région d'une part et les aspects de territorialisation et de notion de parcours de santé et/ou de vie d'autre part.

En Bourgogne, le plan d'actions s'articulait autour de 5 grands thèmes complétés par le pilotage du plan et par son évaluation. Il était constitué de 8 objectifs spécifiques détaillés dans 16 objectifs opérationnels déclinés en 26 actions pilotées par la DRJSCS et l'ARS et des acteurs partenaires, séquencées et évaluées.

En Franche-Comté, le plan d'actions s'organisait autour de 6 axes (5 populationnels et 1 autour de la mobilisation des acteurs) déclinés en 17 actions chacune présentée dans un document faisant apparaître le maître d'œuvre (DRJSCS, ARS ou partenaire), le responsable du suivi (DRJSCS ou ARS), les partenaires, le budget, les points de vigilance, les indicateurs de réussite, l'estimation de la charge de travail et les perspectives...

2016-2020 : un deuxième PRSSBE partagé...

Dans le contexte de la nouvelle région, et fort de la dynamique engagée dans chacune des deux anciennes régions, un plan régional Bourgogne Franche Comté est élaboré en multipartenariat à partir des lignes stratégiques définies par l'instruction du 24 décembre 2012 :

- promouvoir et développer la pratique des APS (particulièrement de loisir) pour les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles (diabète, hypertension, cancer...);
- promouvoir et développer la pratique des APS (particulièrement de loisir) pour les personnes avançant en âge quel que soit leur lieu de vie (domicile ou institution) et quel que soit le degré de perte de leurs capacités ;
- généraliser et professionnaliser les activités physiques et sportives en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- renforcer l'offre de pratiques de loisir pour les personnes en situation de handicap quel que soit leur lieu de vie (domicile ou institution) et intégrer les APS dans les plans personnalisés de compensation et dans les projets d'établissements ;

- renforcer la prise en compte de la promotion de l'activité physique et sportive comme facteur de santé au sein de la politique de la ville, en utilisant particulièrement les dispositifs de proximité tels que les contrats locaux de santé et en mettant en cohérence les politiques publiques de prévention avec le soutien de l'Assurance maladie ;
- développer les dispositifs de collaboration des acteurs régionaux, et notamment les « réseaux régionaux sport-santé » afin de garantir la mobilisation de tous les acteurs.

En application de ces consignes et après un état des lieux régional, trois grands axes de travail sont définies pour structurer ce nouveau PRSSBE quadriennal (2016-2020) :

- développer le sport-santé auprès des populations prioritaires ;
- promouvoir et coordonner le sport-santé auprès des professionnels ;
- structurer le dispositif sport-santé.

Ces 3 axes se déclinent en 10 mesures développées en 28 fiches actions.

La rédaction de ce plan a été guidée par 3 principes d'action:

- concertation entre les acteurs ;
- territorialisation des actions ;
- coordination des actions dans le cadre d'un Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS).

Il s'articule avec les deux Projets Régionaux de Santé (PRS) de Bourgogne et de Franche-Comté et le futur PRS de la grande région.

... et une nouvelle gouvernance

Un comité stratégique sport santé bien-être est mis en place pour valider les orientations du plan et évaluer sa mise en place du plan d'actions. Ce comité stratégique a vocation à être transversal à l'ensemble des 12 parcours de santé déterminés par l'ARS. Il est copiloté par l'ARS et la DRDJSCS et composé des différents partenaires institutionnels et techniques investis dans la mise en œuvre de la politique « sport-santé ».

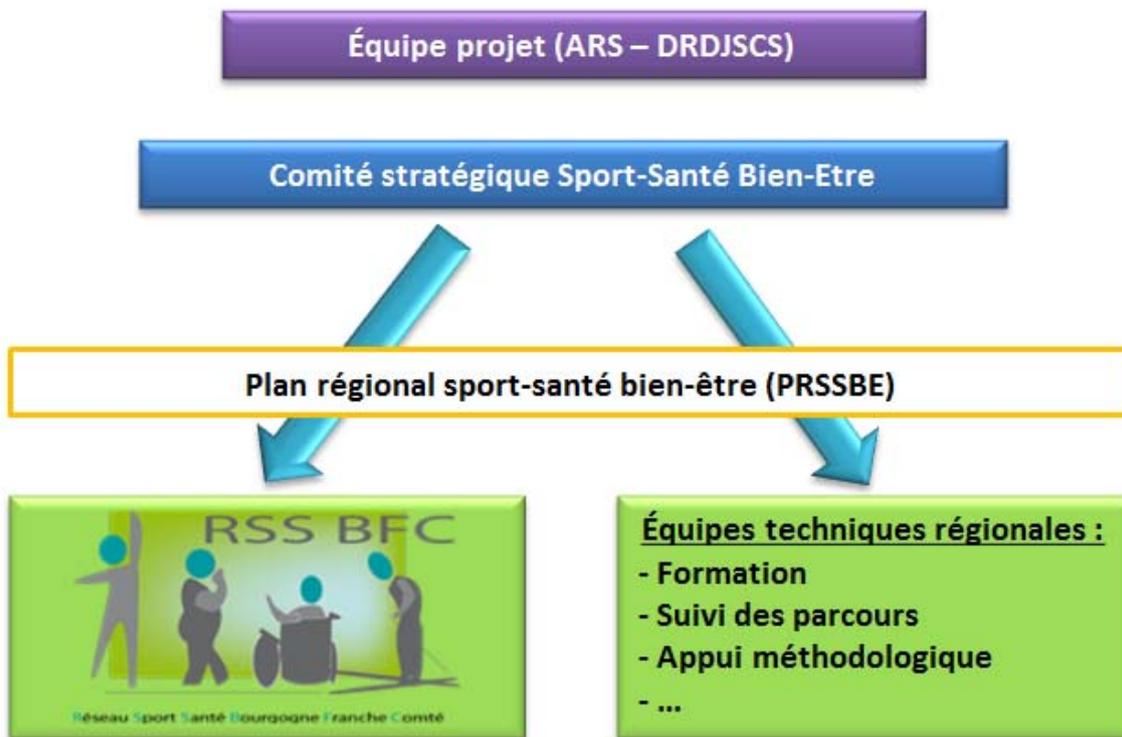
Une équipe projet, garant de ce plan, composée de personnels de l'ARS et de la DRDJSCS, est chargée d'assurer le pilotage opérationnel du plan et en particulier la liaison entre le comité stratégique et les autres structures de mise en œuvre opérationnelle : le Réseau Sport Santé, les équipes techniques régionales (ETR) et les maîtres d'œuvre de l'ensemble des actions du plan.

Le Réseau Sport Santé est chargé de la mise en œuvre et/ou du déploiement d'un certain nombre d'actions définies dans le contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'ARS et la DRDJSCS, ce dernier ayant pour vocation à être étendu à d'autres partenaires institutionnels.

Les ETR sont chargées de faire des propositions à l'équipe projet sur des sujets transversaux : formation, démarche qualité, déploiement territorial et accompagnement des acteurs,... Ces ETR seront constituées de membres du comité stratégique et d'autres partenaires en fonction des besoins.

Les maîtres d'œuvre des actions du plan sont chargés par les maîtres d'ouvrage du déploiement des projets. Ils participent aux ETR qui touchent à leurs champs d'action.

Cette gouvernance peut se schématiser ainsi :



Modalités d'évaluation et de révision de ce PRSSBE BFC :

Une évaluation annuelle des actions composant du plan sera réalisée et présentée en comité stratégique sport-santé bien-être. Des adaptations et révisions pourront être apportées suite à cette évaluation annuelle et décision du comité stratégique.

Le 1^{er} juillet 2016,

Monsieur JP. BERLEMONT
Directeur régional et départemental
DRDJSCS BFC

P/ le Directeur général
Monsieur O. OBRECHT
Directeur général adjoint
ARS BFC

Pilotage

Directeurs de projet :

M. Olivier OBRECHT, Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé (ARS)

M. Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur régional et départemental de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).

Équipe projet :

Dr Carole BOIRET, médecin inspecteur de santé publique - ARS
Anne-Sophie COUTON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale - ARS

Dr Jean-Luc GRILLON, médecin conseiller - DRDJSCS
Jérôme SCHNOEBELEN, inspecteur de la jeunesse et des sports - DRDJSCS
Marie-Lise THIOULET, chef de projet - Réseau sport-santé

Rôle/missions de l'équipe projet ARS/DRDJSCS:

- veiller à l'adéquation entre les propositions des ETR et les objectifs des actions,
- transmettre au comité stratégique les propositions des ETR et de l'évaluation des actions pour une validation par le comité stratégique,
- assurer le suivi et l'évaluation des actions du plan.

Rôle/missions du comité stratégique sport santé bien-être :

- définir les orientations,
- être force de propositions,
- procéder à l'évaluation des actions menées.

Glossaire

Abréviations, sigles et acronymes utilisés dans le document

ALD	Affection de longue durée
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APA	Activité physique adaptée
APS	Activité physique et sportive
ARS	Agence régionale de santé
BFC	Bourgogne Franche-Comté
BOP	Budget opérationnel de programme
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAO	Centre d'accueil et d'orientation
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CLS	Contrat local de santé
CNDS	Centre national pour le développement du sport
COMET	Coordination multipartenariale pour l'éducation thérapeutique
COPIL	Comité de pilotage
CPOM	Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens
CRAN	Collectif régional autour de la nutrition
CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
CRCP	Centre de réadaptation cardiologique et pneumologique
CROS	Comité régional olympique et sportif
CRIJ	Centre régional information jeunesse
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDDCS	Direction départementale déléguée de la cohésion sociale
DRDJSCS	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DD	Délégation départementale
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPGV	Education physique et gymnastique volontaire
EPS	Education physique et sportive
ESMS	Etablissement et service social et médico-social
ETP	Education thérapeutique du patient
ETR	Equipe technique régionale
FÉMASAC	Fédération des maisons de santé comtoises
FÉMAGISB	Fédération des maisons et des groupements interprofessionnels de santé bourguignons
FIR	Fonds d'intervention régional
FNPEIS	Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires
GIE IMPA	Groupement d'intérêt économique "Ingénierie et maintien à domicile des personnes âgées"
ICAPS	Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité
IFSI	Institut de formation en soins infirmiers
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
IREPS	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
IRTS	Institut régional du travail social
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MSA	Mutualité sociale agricole
OMS	Organisation mondiale de la santé
PASS	Parcours d'accompagnement sportif pour la santé Permanence d'accès aux soins de santé
PNNS	Programme national nutrition santé
PRS	Projet régional de santé
PRSSBE	Plan régional sport-santé bien-être
RéPPOP	Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique
RSI	Régime social des indépendants
RSS	Réseau sport santé
SIUMPPS	Service inter universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
SF2S	Société française sport santé
SSR	Soins de suite et de réadaptation
URPS	Union régionale des professionnels de santé

Plan d'actions détaillé

Axe A : Développer le sport-santé auprès des populations prioritaires.....11

Mesure 1 : développer en région le sport-santé dans les parcours auprès des populations prioritaires

Fiche action 1.1 : déployer le parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS)

Fiche action 1.2 : développer un volet sport-santé dans les parcours mis en place au sein de l'ARS BFC

Mesure 2 : développer des actions en direction des malades chroniques ou porteurs de facteurs de risques ou en perte d'autonomie

Fiche action 2.1 : promouvoir l'activité physique adaptée (APA) au sein des programmes autorisés d'ETP

Fiche action 2.2 : développer les offres d'APA dans les établissements sociaux

Fiche action 2.3 : développer les actions en faveur de l'APA dans les établissements de santé

Fiche action 2.4 : développer les APA chez les personnes avançant en âge ou âgées à domicile et en établissement

Fiche action 2.5 : développer les offres d'APA pour les personnes en situation de handicap

Mesure 3 : développer des actions spécifiques sport-santé en direction des jeunes et adolescents

Fiche action 3.1 : Déployer en région des ateliers d'activités physiques destinés aux enfants et adolescents sédentaires en lien avec le parcours éducatif de santé des élèves

Fiche action 3.2 : déployer le programme de prévention du surpoids et de l'obésité de type « CrokyBouge » dans les écoles primaires

Fiche action 3.3 : lancer une réflexion sur la mise en place de dispositifs de type ICAPS

Mesure 4 : développer des actions spécifiques sport-santé en milieu professionnel

Fiche action 4.1 : développer l'APS dans le milieu professionnel

Fiche action 4.2 : associer la promotion de l'APS à la préparation à la retraite

Mesure 5 : développer des actions spécifiques sport-santé dans la politique de la ville

Fiche action 5.1 : sensibiliser les collectivités territoriales aux bienfaits de l'APS, en particulier pour les populations prioritaires

Fiche action 5.2 : inciter de nouvelles collectivités territoriales de la région à signer une charte PNNS et organiser leur suivi

Axe B : Promouvoir et coordonner le sport santé auprès des professionnels.....43

Mesure 6 : développer l'emploi sportif

Fiche action 6.1 : identifier les compétences/qualifications dans le champ sport santé

Fiche action 6.2 : créer une réponse aux besoins d'emplois sportifs spécifiques

Mesure 7 : coordonner les acteurs et améliorer les pratiques professionnelles

Fiche action 7.1 : créer des outils collaboratifs interprofessionnels

Fiche action 7.2 : mettre en place une formation complémentaire sport-santé pour les professionnels de santé

Fiche action 7.3 : former les éducateurs sportifs à la thématique « sport et maladies chroniques »

Fiche action 7.4 : former du personnel de l'Éducation nationale et des équipes de réussite éducative des communes à l'intégration des enfants et des adolescents à besoins particuliers par l'APA

Fiche action 7.5 : sensibiliser les éducateurs spécialisés et former les éducateurs sportifs à la thématique du sport-handicap

Axe C : Structurer le dispositif sport-santé.....59

Mesure 8 : conforter et déployer le Réseau sport santé sur l'ensemble des territoires de santé de la région

Fiche action 8.1 : structurer le Réseau sport-santé Bourgogne Franche-Comté

Fiche action 8.2 : déployer les missions du Réseau sport-santé Bourgogne Franche-Comté

Mesure 9 : communiquer autour des bienfaits du sport-santé

Fiche action 9.1 : Dynamisation des manifestations thématiques de type « sentez-vous sport » et poursuite des actions de sensibilisation autour du sport-santé

Fiche action 9.2 : assurer la veille et la diffusion des documents relatifs à la nutrition (notamment PNNS) auprès des structures et publics concernés

Mesure 10 : évaluer

Fiche action 10.1 : Préparer à la mise en place d'une évaluation du PASS BFC

Fiche action 10.2 : évaluer l'état d'avancement des actions du PRSSBE

Sport, santé, bien-être
Bourgogne Franche-Comté

**Axe A : Développer le sport-santé
auprès des populations prioritaires**

*Soutien aux dynamiques locales, développement de projets globaux en
proximité*

Axe A : Développer le sport-santé auprès de populations prioritaires

Mesure 1 : Développer en région le sport-santé dans les parcours auprès des populations prioritaires

Action 1.1

Déployer le parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS) sur la région Bourgogne Franche-Comté

Maîtres d'ouvrage :
ARS et DRDJSCS

Maître d'œuvre :
Réseau sport-santé
Bourgogne Franche-
Comté

Partenaire(s) :
- CROS et mouvement
sportif
- Clubs et
associations
- DRDJSCS
- ARS
- Professionnels de
santé
- Professionnels
sociaux et médico-
sociaux

Budget :
A définir selon les
territoires

Source(s) :
CNDS - DRDJSCS
FIR - ARS
CRDS - Conseil
régional

Présentation / Description :

Le Réseau sport-santé Bourgogne Franche-Comté (RSSBFC) accompagne dans leur reprise d'activité physique et sportive, des personnes atteintes de pathologies chroniques, de facteurs de risques ou en situation de perte d'autonomie. Cette prise en charge est à l'initiative du patient et de son médecin. Après un bilan médico sportif, le réseau oriente la personne vers l'activité la mieux adaptée à ses goûts, à son lieu d'habitation et surtout à sa condition physique définie à partir d'un certificat médical d'inaptitudes partielles et de tests de la capacité physique. L'activité physique est encadrée par des professeurs APA ou des éducateurs sportifs sensibilisés (actuellement par la formations du RSSBFC « sports et maladies chroniques »). Ce dispositif est une véritable passerelle entre le milieu médical et le mouvement sportif et répond parfaitement à la prescription d'activité physique adaptée. Ce PASS a été initié en Franche-Comté depuis 2012 et se déploie depuis 2016 en Bourgogne, et va pouvoir s'appuyer sur le dispositif Activ'Santé élaboré dans la région.

Objectif(s) de l'action ?

- Aider les personnes sédentaires et malades à pratiquer, une activité physique et sportive régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP) bénéfique pour leur santé.
- Apporter des outils aux professionnels de santé pour l'accompagnement de leurs patients dans la reprise d'APS.
- Développer le sport-santé dans les clubs et associations sportives sur tous les territoires.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

De nombreux acteurs de la santé sont aujourd'hui convaincus de l'impact du sport sur la santé. Cependant, il existe peu de partenariats entre les différents acteurs pour mettre en place des programmes locaux de santé publique en matière de sport-santé. Actuellement encore peu de structures sont identifiées comme établissement « sport-santé » pour accueillir des personnes atteintes de maladies chroniques, de facteurs de risques ou en situation de perte d'autonomie afin qu'elles puissent reprendre à leur rythme une activité physique bénéfique pour leur santé. Rendre l'activité physique en club accessible à tous quels que soient leur état de santé et leur situation financière.

Principales tâches :

- Construire le parcours de soin autour de l'APS et établissement de contacts avec les acteurs du dispositif ;
- évaluer l'expérimentation grâce au livret de suivi du patient, élément essentiel d'un système d'information à construire ;
- étendre à toute la Bourgogne à partir de 2016 en s'appuyant sur le dispositif Activ'Santé
- mobiliser les fonds pour l'attribution d'une aide financière pour l'adhésion au club et, si besoin, l'année suivante;
- créer des outils destinés aux professionnels de santé pour l'accompagnement de leurs patients dans la reprise d'APS ;
- développer le sport-santé dans le mouvement sportif.

Déclinaison territoriale :

Communes
Bassins de vie
Territoires de santé

<p>Indicateurs :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de réalisation - Nombre de personnes incluses dans le PASS</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de résultats - Evolution des tests de la condition physique et du questionnaire de qualité de vie des bénéficiaires du PASS</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'impact - Nombre de kits de communication envoyés aux professionnels de santé</p>
<p>Cibles / Échéances :</p> <p>- Déployer le PASS sur la Bourgogne, 5 sites de pratique en 2017.</p>
<p>Points de vigilance : <i>options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...</i></p> <p>- Si le dispositif s'étend sur tout le territoire Bourgogne Franche-Comté, il faut maintenir le niveau d'exigences concernant les compétences de l'encadrement dans les structures d'accueil des patients, avec des éducateurs sportifs formés. Une démarche de qualité engagée auprès des structures sera un véritable gage de sécurité pour les professionnels et permettra une lisibilité de l'offre sur le territoire.</p> <p>- sensibiliser les professionnels de santé et mettre à leur disposition des outils pour étendre la prescription d'activités physiques et sportives et l'orientation vers le PASS.</p> <p>- l'action 10.1 va permettre de préparer l'évaluation du dispositif PASS qui sera faite sur trois territoires (Pays Graylois, Pays de Vesoul-Val de Saône et Grand Dijon), avant son extension régionale.</p>
<p>Estimation de la charge de travail : <i>Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)</i></p> <p>0.5 temps plein (chef de projet) 0.4 temps plein (administratif)</p>
<p>Perspectives : <i>Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).</i></p> <p>- Ce dispositif a débuté en 2012 en Franche-Comté sur un seul site. En 2016, il accompagne plus de 400 personnes atteintes de pathologies chroniques en Franche-Comté.</p> <p>- Le PASS accompagnera les patients bourguignons dès septembre 2016, en s'appuyant sur le dispositif Activ'Santé, et s'étendra sur toute la région d'ici à 2018, ce qui nécessitera un renforcement des ressources financières au déploiement du dispositif.</p> <p>- Des modalités d'évaluation de la pratique en autonomie après avoir bénéficié du PASS devront être mises en œuvre.</p>

Axe A : Développer le sport santé auprès des populations prioritaires

Mesure 1 : Développer en région le sport-santé dans les parcours auprès des populations prioritaires

Action 1.2

Développer un volet sport santé dans les parcours mis en place au sein de l'ARS de Bourgogne Franche-Comté

Maître d'ouvrage:
ARS

Maîtres d'œuvre :
ARS
Réseau sport-santé

Partenaire(s) :
Ensemble des comités
stratégiques des
parcours de santé de
l'ARS
Réseau sport-santé
DRDJSCS

Présentation / Description :

La création de l'ARS Bourgogne Franche-Comté constitue une opportunité pour améliorer la mise en œuvre de ses missions en s'appuyant sur le cadre défini par les deux projets régionaux de santé de Bourgogne et de Franche Comté et sur les nouvelles dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement et de la loi de modernisation de notre système de santé. Pour cela, une des orientations stratégiques forte est d'organiser les soins autour des patients et en garantir l'égal accès à travers l'approche parcours. Celle-ci vise à mieux organiser l'accompagnement des patients en articulant prévention, soins de ville, champs sanitaires et médico-social.

Dans cette dynamique, douze parcours de santé ont été créés : cancer, personnes âgées, santé mentale, précarité-vulnérabilité, nutrition-santé, diabète, maladies cardiovasculaires, neurologie, maternité-parentalité, petite enfance/enfants, adolescents/jeunes adultes et addictions.

En application des récentes recommandations de l'ANSES, la pratique d'APS doit être promue pour toutes les catégories de population et a donc vocation à être déclinée dans chacun des parcours, ainsi que sur le projet prioritaire de l'ARS relatif au handicap.

Objectif(s) de l'action :

- Augmenter la pratique de l'activité physique et sportive pour toutes les catégories de population et tous les malades chroniques ;
- promouvoir l'APA et communiquer sur ses bienfaits.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Valoriser la pratique de l'APA dans la prévention et la prise en charge des maladies chroniques.

Budget :

Source(s) :

Principales tâches :

- Communiquer autour des bienfaits de l'APS et de l'importance d'intégrer un volet sport-santé dans les plans d'actions des parcours auprès des équipes projet de l'ARS ;
- promouvoir le plan régional sport santé, les outils (le dispositif PASS en particulier) et les ressources existantes pour valoriser ce volet dans la prise en charge auprès des différents acteurs des parcours ;
- faire remonter de chaque comité stratégique les difficultés rencontrées par les professionnels et les usagers dans l'accès au sport santé ;
- présenter l'existence et les missions du Réseau sport santé au sein des comités stratégiques des parcours de santé.

Déclinaison :

Au sein des douze parcours et du projet prioritaire autour du handicap de l'ARS.

Indicateurs :

de réalisation

- Nombre d'interventions du Réseau sport santé dans les comités stratégiques des parcours

de résultats

- Nombre de plans d'actions parcours intégrant un volet sur le sport santé

d'impact

Cibles / Échéances

- Installation des parcours dans le courant de l'année 2016 ;
- mise en place progressive des groupes de travail fin 2016-2017 ;
- nouveau projet régional de santé de BFC en 2017 ;
- participation aux différents parcours à échelonner dans le temps à partir de 2017.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Lien avec le comité stratégique sport santé bien-être, les acteurs du sport santé et le plan régional sport santé bien-être BFC ;
- appropriation de la culture sport-santé dans les parcours.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

0.05 temps plein (chef de projet RSS BFC)

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Axe A : Développer le sport-santé auprès des populations prioritaires

Mesure 2 : Développer des actions spécifiques sport-santé en direction des malades chroniques ou porteurs de facteurs de risques ou en perte d'autonomie

Action 2.1

Promouvoir l'activité physique adaptée au sein des programmes autorisés d'éducation thérapeutique du patient (ETP)

Maître d'ouvrage :
ARS

Maître d'œuvre :
ARS

Partenaire(s)
Titulaires
d'autorisations de
programmes
d'éducation
thérapeutique du
patient
COMET
Clubs sportifs
Réseau sport-santé

Budget :
Financements des
programmes
ambulatoires
d'éducation
thérapeutique du
patient

Source(s) :
FIR

Présentation / Description :

Selon l'article L1161-2 du Code de la santé publique « l'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soins du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie ». Parmi les compétences d'autosoins développées, un programme d'ETP invite le patient à adapter son mode de vie. En fonction des pathologies, ces modifications peuvent concerner la pratique d'une activité physique adaptée ou non.

Environ 200 programmes d'ETP sont autorisés en BFC.

Il existe un intérêt fort à apporter une attention sur l'effectivité des activités physiques au sein des différents programmes d'ETP. De plus, le lien entre les programmes d'ETP et les activités physiques pratiquées à la sortie d'un programme doit être renforcé afin d'assurer une pratique autonome et régulière d'activité physique à long terme.

Objectif(s) de l'action :

- Renforcer et promouvoir la place de l'activité physique dans les programmes d'ETP ;
- s'assurer que le patient disposera d'informations/ressources sur l'offre sportive existante adaptée à son état de santé ;
- renforcer la coordination entre les structures mettant en œuvre de l'ETP, le médecin traitant, les structures sportives classiques et celles de sport-santé pour les patients dont l'état de santé le nécessiterait.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Le renforcement de la place de l'activité physique comme pratique thérapeutique non médicamenteuse pour les patients souffrant de maladies chroniques ;
- le manque d'articulations pouvant exister entre les acteurs de l'ETP et du sport au moment de la sortie d'un patient.

Principales tâches :

- Porter une attention au moment des autorisations d'ETP (initiales et renouvellements) sur la place de l'APS dans les programmes d'ETP ;
- proposer la thématique de l'APS lors de la journée régionale ETP 2018 ;
- développer les liens entre les coordonnateurs des programmes d'ETP et les acteurs du sport-santé pour favoriser l'orientation de la personne en fonction de son état de santé vers un dispositif PASS ou une structure de sport santé à la fin d'un programme d'ETP ;
- communiquer sur le Réseau sport santé auprès des coordonnateurs de programmes d'ETP : journée régionale d'ETP, etc. ;
- mettre en place des modules de formation portant sur l'APA au sein d'un programme d'ETP.

Déclinaison territoriale :

Région
Territoires

Indicateurs :

de réalisation

- Présentation du Réseau sport-santé aux acteurs de l'ETP au moment de la journée régionale de l'ETP en 2018

de résultats

d'impact

Cibles / Échéances

- Attention portée par l'ARS au contenu des programmes d'ETP autorisés à l'occasion de l'instruction d'une nouvelle demande d'autorisation ou d'un renouvellement.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Développement progressif du Réseau sport santé sur le territoire de la Bourgogne ;
- nombre important de titulaires d'autorisation de programmes d'ETP sur la région BFC (environ 200).

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

- Pour l'ARS, ce travail s'inscrit dans les tâches du chargé de mission ETP ;
- Pour le Réseau sport santé, ce travail s'inscrit également dans les missions confiées au coordonnateur.

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Approfondissement des modalités de travail entre les acteurs de l'ETP et ceux du sport santé dans le cadre du Comité stratégique sport-santé bien-être.

Axe A : Développer le sport-santé auprès des populations prioritaires

Mesure 2 : Développer des actions en direction des malades chroniques ou porteurs de facteurs de risques ou en perte d'autonomie

Action 2.2

Développer l'offre d'Activité Physique Adaptée dans les établissements sociaux

Maître d'ouvrage :
DRDJSCS

Maître d'œuvre :
DRDJSCS

Partenaire(s) :

- CCRPA (conseil consultatif des représentants des personnes accueillies)
- CHRS (centre d'hébergement et de réadaptation sociale)
- Mouvement sportif
- CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile)
- D/DDCS/PP
- IREPS
- PASS (Permanence d'accès aux soins de santé)
- ARS - parcours précarité
- Conseils départementaux
- FNARS (fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale)
- CAO (Centres d'accueil et d'orientation)

Budget :
A définir

Source(s) :

Présentation / Description :

Plusieurs études ont montré combien les personnes défavorisées économiquement avaient un risque plus élevé de développer des pathologies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...). On constate également que la pratique d'activités physiques comme l'accès à une alimentation équilibrée sont étroitement liées aux conditions sociales et économiques.

Nous souhaitons rendre accessible le parcours d'accompagnement sportif pour la santé (fiche 1.1) aux personnes accueillies en établissement sociaux avec la mise en place de séances d'activités physiques au sein de ces structures. L'inclusion dans le dispositif se ferait par l'établissement ou un professionnel de la permanence d'accès aux soins de santé à l'aide des outils du Réseau sport-santé (certificat médical, livret du suivi...).

Objectif(s) de l'action :

- Améliorer l'état sanitaire des usagers des établissements sociaux par l'activité physique ;
- augmenter l'estime de soi, le dépassement de soi ;
- éviter la désinsertion sociale ;
- sensibiliser les publics en précarité afin de leur permettre d'intégrer un club de sport ordinaire à la sortie de l'établissement.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Amener les usagers des établissements sociaux à reprendre une activité physique sécurisante et valorisante ;
- apprendre aux personnes placées dans des situations de jeu où il y a confrontation à contrôler leurs émotions et à résoudre des conflits. En plus d'acquérir des moyens pour lutter contre la solitude, elles vont développer des attitudes et des comportements responsables, apprendre à s'intégrer, à établir des relations, à s'entendre avec un partenaire, à s'opposer à un adversaire, à travailler en équipe, etc.

Principales tâches :

- Consulter les conseils consultatifs des représentants des personnes accueillies, la FNARS et les CHRS ayant déjà proposé des séances d'APS (voir plan sport-insertion) ;
- recenser les établissements intéressés (CHRS, CAO...) ;
- contacter les structures pour présentation du projet ;
- mettre en place l'activité physique adaptée au sein des établissements.

Déclinaison territoriale :

Région
Départements
Communes

Indicateurs :

de réalisation

- L'action apporte une plus-value pour tous les acteurs et pour les bénéficiaires

de résultats

- Nombre d'établissements et de personnes touchés
- Nombre de personnes intégrées en clubs ordinaires

d'impact

Cibles / Échéances

- Mise en place d'un créneau dans un établissement de chaque département en 2017

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- La condition physique des personnes est très hétérogène, une pédagogie différenciée sera obligatoire afin de respecter l'accès pour tous à une activité physique RASP (régulière, adaptée, sécurisante et progressive) ;
- déterminer les professionnels de santé en charge de la rédaction du certificat médical d'inaptitude partielle.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Un créneau d'activité physique adaptée dans chaque CHRS.

Axe A : Développer le sport santé auprès des populations prioritaires

Mesure 3 : Développer des actions spécifiques sport-santé en direction des malades chroniques ou porteurs de facteurs de risques ou en perte d'autonomie

Action 2.3

Développer les actions en faveur de l'activité physique adaptée dans les établissements de santé, en particulier les établissements de SSR et ceux autorisés pour le traitement du cancer

Maître d'ouvrage :
ARS

Maître d'œuvre :
ARS

Partenaire(s)
Etablissements de santé, en particulier les établissements de SSR et les établissements autorisés pour le traitement du cancer
Oncobourgogne
Oncolie
Réseau sport santé

Présentation / Description :

La pratique d'activités physiques dans les établissements de santé existe et est appelée à être renforcée dans la prise en charge des patients. Les structures de soins de suite et de réadaptation (SSR) et celles autorisées pour le traitement du cancer sont tout particulièrement concernées par cet enjeu de santé publique.

Sur prescription médicale, la pratique d'une activité physique adaptée participe à la prise en charge et à la réadaptation du patient. L'objectif est qu'en fin de prise en charge le patient puisse poursuivre une APA régulière et autonome en adéquation avec sa pathologie, nécessitant pour les professionnels de préparer la sortie des patients et leur orientation vers le PASS (voir fiche 1.1) ou d'autres programmes incitatifs.

Objectif(s) de l'action :

- Renforcer et développer les programmes d'APA au sein des établissements de santé et en particulier des structures de SSR et celles autorisées pour le traitement du cancer ;
- poursuivre la pratique d'APS des patients après une prise en charge en établissements pour maintenir ou renforcer la condition physique acquise.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Renforcer le volet activité physique adaptée dans les prises en charge au sein des établissements de santé ;
- renforcer les passerelles entre les établissements de santé, en particulier les structures de SSR et celles autorisées pour le traitement du cancer, avec le milieu du sport santé et le mouvement sportif.

Budget :
0 €

Source(s) :

Principales tâches :

- Réfléchir à l'inscription d'un objectif de renforcement de l'APA dans les établissements de santé (structures de SSR et celles autorisées pour le traitement du cancer...) dans le projet régional de santé de BFC à venir ;
- réfléchir à l'inscription d'un objectif sur la pratique de l'APA dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) signés avec les établissements et en particulier les structures de SSR et les établissements autorisés pour le traitement du cancer ;
- informer les établissements de santé de l'existence du Réseau sport santé et des dispositifs passerelles ;
- inviter les établissements à sensibiliser et à former leurs professionnels pour mettre en place des APA au sein de l'établissement avec l'appui du Réseau sport santé.

Déclinaison territoriale :

Région
Territoires

Indicateurs :

de réalisation

- Rédaction d'un objectif de développement de l'APA dans les établissements de santé dans le PRS
- Réalisation d'une étude sur les actes réalisés par les professeurs APA dans les établissements de santé à partir des données du programme médicalisé des systèmes d'information (PMSI)

de résultats

- Nombre de CPOM des établissements de SSR et ceux autorisés pour le traitement du cancer ayant un objectif sur la pratique de l'APA

d'impact

Cibles / Échéances

- Etude à produire avec le PMSI sur les actes d'APA réalisés dans les établissements de SSR et les établissements autorisés pour le traitement du cancer ;
- négociation des nouveaux CPOM suite à la publication du futur PRS BFC.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Attention à porter au moment du renouvellement des CPOM des établissements de santé pour intégrer un objectif sur l'APA ;
- lien à faire avec les référents SSR, cancer et contractualisation au sein de l'ARS ;
- formation des intervenants en APA dans les établissements de santé ;
- intégration de l'APA dans les soins de support en établissements de santé autorisés pour le traitement du cancer.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Axe A : Développer le sport santé auprès des populations prioritaires

Mesure 2 : Développer des actions spécifiques sport-santé en direction des malades chroniques ou porteurs de facteurs de risques ou en perte d'autonomie

**Action
2.4.1**

Développer les actions en faveur de l'activité physique et sportive pour les personnes avançant en âge ou âgées à domicile

Maître d'ouvrage :
ARS

Maîtres d'œuvre :
A définir

Partenaire(s)

- Services sociaux et médico-sociaux
- GIE IMPA
- Mutualité française
- Assurance maladie
- CARSAT
- MSA
- ASEPT
- Conseils départementaux
- Mouvement sportif
- Collectivités territoriales
- instituts de formation initiale
- organismes de formation continue (OFCA)
- Activ'santé

Budget :
Propre à chaque porteur d'action

Source(s) :
Différentes selon les actions

Présentation / Description :

L'importance d'une pratique régulière d'activité physique pour les personnes âgées ou avançant en âge a été mise en avant par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement, travail (ANSES) : « L'activité physique régulière et adaptée est associée à une diminution des risques de sarcopénie, une amélioration de l'équilibre et à une diminution du risque de chute. Elle pourrait favoriser l'ostéogenèse, réduire le risque fracturaire et limiter le déclin cognitif. A terme, l'activité physique semble contribuer à maintenir l'autonomie des personnes âgées. » Plusieurs dispositifs ont été mis en place en BFC en ce sens :

- modules d'activités physiques adaptées par des prestataires type Activ'santé, etc. prévus dans les contrats locaux de santé ;
- Santé sénior : module prévention des chutes de la CARSAT et module Popeye de la Mutualité française Bourgogne;
- PAPA : ateliers proposés par le GIE Ingénierie et maintien à domicile des personnes âgées (IMPA);

Il convient de valoriser les dispositifs existants auprès des professionnels intervenant auprès des personnes âgées et de les renforcer. Il est également important d'inviter l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées ou avançant en âge à les sensibiliser et les orienter vers des offres de sport santé existantes.

Objectif(s) de l'action :

- Développer la pratique d'APS pour les personnes avançant en âge ;
- valoriser les actions de promotion du sport-santé dans les politiques préventives autour de la personne âgée.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- sensibiliser les professionnels et les personnes âgées ou avançant en âge aux bienfaits de l'activité physique dans la prévention de la perte d'autonomie ;
- Permettre aux personnes âgées à domicile de pratiquer une activité physique et sportive adaptée à leur état de santé à proximité.

Principales tâches :

- Mettre en œuvre des actions de communication sur les bienfaits du sport-santé pour les personnes âgées auprès des usagers, des professionnels de santé et du secteur médico-social et social (journées régionales, comités de pilotage, etc.) ;
- poursuivre les actions sur le sport-santé et la prévention des chutes ;
- inviter les professionnels de santé, des services sociaux et médico-sociaux intervenant à domicile (SSIAD, SPASAD) à orienter leurs usagers vers des structures de sport-santé, avec l'appui du RSS et à les sensibiliser à l'utilisation d'une grille de fragilité ;
- créer du lien entre le RSS et les instituts de formation initiale et les organismes de formation continue pour valoriser les formations et sensibilisations au sport-santé existantes ;
- discuter des modalités de mise en œuvre d'actions de développement de l'APS au sein de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de chaque département.

Déclinaison territoriale :

Région
Territoires

Indicateurs :

de réalisation

- Nombre de CLS comprenant une action sur la promotion et le développement du sport santé à destination des personnes âgées à domicile

de résultats

- Nombre de personnes de plus de 60 ans ayant bénéficié du PASS ou des autres actions (POPEYE, PAPA, Activ'santé...) en une année

d'impact

Cibles / Échéances

- Audits des deux programmes PAPA et Santé séniors au courant de l'été 2016 ;
- négociation des CLS.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Articulation avec le parcours ARS dédié aux personnes âgées ;
- lien avec les programmes de gestion du risque de l'Assurance maladie autour de la dénutrition et de la prévention des chutes.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Harmonisation de la politique de prévention pour les personnes âgées sur la BFC

Axe A : Développer le sport santé auprès des populations prioritaires

Mesure 2 : Mesure 2 : Développer des actions spécifiques sport-santé en direction des malades chroniques ou porteurs de facteurs de risques ou en perte d'autonomie

Action 2.4.2

Développer les actions en faveur de l'activité physique et sportive pour les personnes âgées prises en charge dans un établissement ou service médico-social

Maître d'ouvrage :
ARS

Maîtres d'œuvre :
A définir

Partenaire(s)

- ESMS
- CARSAT
- Conseils départementaux (CD)
- Assurance maladie
- PGI (pôle de gérontologie interrégional)
- Réseau sport-santé
- MSA
- Mutualité Française
- Professionnels de santé

Présentation / Description :

La pratique d'une activité physique conduit, quel que soit l'âge des personnes, à améliorer l'état de santé physique et psychique de la population, à prévenir le développement de certaines pathologies, à augmenter la qualité de vie et à réduire certains effets liés au vieillissement. Prises en charge au sein d'un établissement ou service médico-social, les personnes peuvent rencontrer des difficultés d'accès à une pratique d'activité physique. Il est dès lors intéressant que les établissements et services médico-sociaux intègrent dans leurs missions une réflexion autour de la promotion d'un mode de vie actif et de la valorisation de l'activité physique adaptée dans la prise en charge des personnes âgées suivies.

Des dispositifs existent déjà comme le programme OMEGAH (un module sur la prévention des chutes) et l'organisation de séances d'activité physique au sein d'EHPAD par des animateurs formés.

Objectif(s) de l'action :

- Sensibiliser les différents acteurs sur les bienfaits du maintien de l'activité physique pour le public âgé en établissement ;
- promouvoir l'activité physique dans les établissements et services médico-sociaux prenant en charge des personnes âgées ;
- favoriser l'accès à une pratique régulière d'activité physique.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Permettre aux personnes âgées accueillies dans les établissements et services médico-sociaux de pratiquer une activité physique régulière et adaptée à leurs états de santé ;
- accompagner les établissements dans la poursuite de cet objectif.

Budget :
Non défini

Source(s) :
Non définie

Principales tâches :

- Inscrire un objectif sur la pratique de l'APS dans les CPOM signés entre l'ARS, le CD et les EHPAD ;
- inviter les EHPAD à sensibiliser leurs professionnels pour mettre en place des activités physiques au sein de l'établissement ;
- inviter les professionnels des services intervenant auprès des personnes âgées à domicile à orienter leurs usagers vers des structures de sport santé, avec l'appui du Réseau sport-santé ;
- communiquer sur les bienfaits du sport-santé pour les personnes âgées dans les actions de sensibilisation régionale, et notamment à l'occasion de la journée régionale des SSIAD, et des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de chaque département ;
- créer du lien entre le Réseau sport-santé et les instituts de formation initiale et les organismes de formation continue pour valoriser les formations et sensibilisations au sport-santé existantes.

Déclinaison territoriale :
Région, territoires

Indicateurs :

de réalisation

- Intervention du RSS à l'occasion d'une journée régionale SSIAD

de résultats

- Nombre de CPOM signés avec les EHPAD intégrant une action sur le développement d'activités physiques adaptées

d'impact

Cibles / Échéances :

- Négociation des CPOM avec les Conseils départementaux.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Les contraintes financières pesant sur les établissements médico-sociaux et difficultés de recrutement de personnel qualifié en activité physique au sein des structures ;
- les CPOM sont co-signés EHPAD, ARS et CD ;
- l'articulation avec le parcours ARS dédié aux personnes âgées ;
- le programme OMEGAH prend fin après le premier semestre 2018 ;
- lien avec les programmes de gestion du risque de l'Assurance maladie.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Axe A : Développer le sport santé auprès des populations prioritaires
Mesure 2 : Développer des actions spécifiques sport-santé en direction des malades chroniques ou porteurs de facteurs de risques ou en perte d'autonomie

Action 2.5

Développer les offres d'activités physiques adaptées pour les personnes en situation de handicap

Maître d'œuvre :
ARS

Maîtres d'œuvre :
A définir

Partenaire(s)

- ESMS
- CROS
- Comités régionaux et départementaux handisport
- Ligues et comités départementaux sport-adapté
- Résédia
- Réseau Sport Santé
- MDPH,
- Conseils départementaux
- Conseil régional
- ADAPEI
- ORS
- IREPS
- DRDJSCS
- CREAI

Présentation / Description :

Les personnes en situation de handicap sont souvent éloignées d'une pratique régulière d'activité physique adaptée à leur état de santé. Pour autant le sport peut être un volet important dans le projet de vie de la personne, du fait des bienfaits pour sa santé, pour sa qualité de vie et son bien-être. Afin de favoriser l'APS pour ce public, des actions ont été développées dans le milieu de vie ordinaire au sein de clubs sportifs mais aussi dans les établissements médico-sociaux grâce aux comités régionaux handisport (handicap physique et sensoriel) et sport-adapté (handicap mental et psychique).

Des formations spécifiques ont été mises en place pour faciliter ces pratiques (voir fiche 7.5).

L'ARS soutient également un projet de recherche sur le sujet : le projet nutrition handicap, dont les promoteurs sont l'ORS, l'IREPS de Bourgogne, le CREAI et le Réseau Résédia. L'objectif est de renforcer les connaissances, aptitudes et capacités des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap pour améliorer leur qualité de vie et bien-être.

Objectif(s) de l'action :

- Permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité physique régulière à proximité de leur lieu de vie ;
- accompagner les ESMS dans la promotion et la mise en place d'APS ;
- accompagner le mouvement sportif dans l'intégration des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Permettre aux personnes en situation de handicap, qu'elles soient à domicile ou en institution, de pratiquer une activité physique et sportive régulière de loisir et adaptée à leur état de santé ;
- développer des capacités physiques ré-employables dans la vie quotidienne pour les personnes en situation de handicap physique plus particulièrement.

Budget :

Propre à chaque association et à chaque action

Source(s) :

ARS- FIR
FFSA
CNDS
Conseil régional
CARSAT
Le carré médical
EDF
Fédération handisport

Principales tâches :

- Communiquer et promouvoir l'APS pour les personnes en situation de handicap ;
- développer et coordonner les moyens et outils proposés par les fédérations de sport pour mettre en œuvre des actions d'APS en faveur des personnes en situation de handicap (programmes d'activités de la ligue de sport adapté, actions du comité régional handisport, etc.) ;
- inscrire un objectif sur la pratique de l'activité physique et sportive dans les contrats signés entre l'ARS et les établissements médico-sociaux ;
- inviter les établissements à sensibiliser leurs professionnels pour mettre en place des activités physiques adaptées régulières au sein de l'établissement ;
- poursuivre l'étude nutrition handicap menée par l'ORS et l'IREPS de Bourgogne :
 - phase 1 (2015 -2016) : enquête qualitative et quantitative,
 - phase 2 (2017-2018) : mise en œuvre des actions,
 - phase 3 (2019) : évaluation des résultats ;
- poursuivre et évaluer l'action en direction des EMS menée par le comité départemental du sport adapté 25.

Déclinaison territoriale : Région, Territoires

Indicateurs :

de réalisation

- Nombre d'actions de communication et de promotion menées pour valoriser l'APS pour les personnes en situation de handicap ;
- Nombre de CLS comprenant une action sur la promotion et le développement du sport-santé à destination des personnes en situation de handicap ;

de résultats

- Nombre de contrats entre l'ARS et les ESMS intégrant un objectif de développement de l'APS

d'impact

- Evolution du nombre de personnes en situation de handicap pratiquant une activité physique et sportive régulière (licence sportive)

Cibles / Échéances

- Evaluation de l'action en direction des EMS menée par le comité départemental du sport adapté 25 ;
- négociation des CPOM avec les établissements et l'ARS ;
- négociation des CLS.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Budget des ESMS ;
- budget et ressources humaines des associations ;
- formation des acteurs ;
- fusion des ligues et comités régionaux.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

- En fonction des actions.

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Former les professionnels pour développer des APS adaptées aux différentes situations de handicap (lien avec fiche 7.5).

Axe A : Développer le sport-santé auprès de populations prioritaires

Mesure 3 : Développer des actions spécifiques sport-santé en direction des jeunes et adolescents

Action 3.1

Déployer en région des ateliers d'activités physiques destinés aux enfants et adolescents sédentaires en lien avec le parcours éducatif de santé des élèves

Maître d'ouvrage :
ARS

Maîtres d'œuvre :
RéPPOP Franche-
Comté
Résédia

Partenaire(s) :

- Education nationale
- Communes
- Communautés de communes
- Conseils départementaux
- Mutualité Française
- Professionnels de santé
- ARS
- DRDJSCS

Présentation / Description :

Des ateliers d'activités physiques destinés aux enfants et adolescents sédentaires en situation de surpoids ont été mis en place par différents acteurs.

En Franche-Comté, les ateliers "Pass'Sport Forme" mis en place avec l'aide du RéPPOP FC proposent une activité physique adaptée hebdomadaire aux jeunes non licenciés dans une association sportive, qui présentent des indicateurs de mauvaise santé au sens large : difficulté d'intégration en EPS (volet social), faible estime de soi (volet psychologique), surpoids associé ou non à un asthme (volet physique). Ils visent à préparer physiquement et psychologiquement ces jeunes à retrouver un mode de vie actif (activité physique de déplacement ou de loisir) et à intégrer progressivement le tissu associatif local (insertion dans une association sportive...). Ces ateliers ont déjà été développés sur 16 sites en Franche Comté. Ils permettent chaque année d'accompagner chaque jeune à développer son projet sportif.

En Bourgogne, et plus particulièrement dans la Nièvre, le Réseau Résédia a mis en place une activité multisports depuis 2015 à destination des enfants et jeunes en surpoids issus de quartiers prioritaires, isolés parfois, et loin de toute pratique sportive. Après un reconditionnement à l'effort ces jeunes découvrent des activités physiques et sportives. Des clubs sportifs viennent présenter leurs disciplines, pour susciter, guider des orientations après le cycle d'un an. Leur entourage familial bénéficie en parallèle d'un accompagnement du réseau Résédia avec l'appui des centres sociaux. Cette activité multisport fait partie de la prise en charge globale du jeune en surpoids (équilibre alimentaire, renforcement estime de soi) et s'adresse à une vingtaine de jeunes.

Objectif(s) de l'action ?

- Promouvoir l'activité physique à des fins de santé et agir sur le comportement des jeunes sédentaires en surpoids, non licenciés dans une association sportive, en développant les ateliers d'activités physiques à proximité des structures de santé (centre hospitalier, maison de santé...) ou des établissements scolaires (collèges, lycées, CFA) en Bourgogne Franche-Comté, notamment où la prévalence de surpoids est supérieure à 18% ;
- assurer une pratique pérenne d'une AP dans une association sportive du territoire.

Budget :
En fonction de
chaque action

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Lever les freins à la pratique d'APS, évoqués par les jeunes obèses et leurs familles lors des entretiens médicaux : difficultés physiologiques (capacité aérobie limitée, douleurs musculaires et articulaires), psychologiques (image de soi dévalorisée, moqueries) et sociologiques (intégration dans le groupe, aspect compétitif).

Source(s) :
ARS
DRDJSCS - BOP
CNDS
Collectivités
territoriales

Principales tâches :

- Mobiliser des collectivités territoriales au moyen de partenariats pour conforter et mettre en place de nouveaux ateliers d'activités physiques pour des jeunes sédentaires et en surpoids ;
- élaborer une communication locale pour l'information aux familles et le recrutement des jeunes ;
- former et recruter des intervenants compétents.

Déclinaison territoriale :

Territoires, Communes

Indicateurs :

de réalisation

- Nombre de nouveaux sites proposant des ateliers Pass'Sport Forme

de résultats

- Nombre d'enfants et de familles pris en charge dans un atelier Pass' Sport Forme par an
- Nombre d'enfants et de familles accueillis au cours de l'activité multisports de Résédia

d'impact

Cibles / Échéances :

- 25 ateliers Pass' Sport Forme à l'horizon 2020. Soit en plus des 16 sites actuels, 3 nouveaux ateliers par an, à partir de 2017 ;
- pérennisation de l'activité multisports de Résédia et réflexion sur une extension à des quartiers difficiles de la ville et endroits désertifiés du département, avec prévalence obésité élevée.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Il existe pour cette fiche action un point de vigilance sur le financement de ces projets. Par exemple, les ateliers Pass'sport forme nécessitent un budget complémentaire pour la rémunération des heures d'intervention qui doit être trouvé soit au niveau des Municipalités (PLS, CUCS), Communautés de communes, Conseils généraux, Mutualité Française.
- Ces ateliers ne fonctionnent que s'il existe localement des prescripteurs (infirmiers et médecins de santé scolaire, médecins libéraux, enseignants) qui orientent les enfants et les adolescents vers ces ateliers.
- Ils nécessitent des créneaux dans une salle dédiée à la pratique d'activité physique, mise à disposition par une municipalité.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

0.30 temps plein du RéPPOP FC pour la coordination des ateliers.

0.30 temps plein du réseau Résédia pour coordination et suivi des ateliers en cours et à venir.

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Il s'agit de proposer ces ateliers au plus près des populations qui en ont besoin sur tout le territoire régional (notamment dans les zones où la prévalence de l'obésité est supérieure à la moyenne nationale - 18%).

Axe A : Développer le sport santé auprès des populations prioritaires

Mesure 3 : Développer des actions spécifiques sport-santé en direction des jeunes et adolescents

Action 3.2

Déployer des actions de prévention du surpoids et de l'obésité dans les écoles primaires

Maître d'ouvrage :
ARS

Maîtres d'œuvre :
RéPPOP Franche-
Comté,
IREPS, etc.

Partenaire(s) :

- Education nationale
- Collectivités territoriales
- IREPS
- ORS

Budget :
En fonction de
chaque action

Source(s) :
ARS - FIR

Présentation / Description :

En Franche-Comté, un programme de prévention primaire du surpoids de l'enfant "CrokyBouge" a été conçu avec l'expertise du RéPPOP et de l'IREPS en s'appuyant sur d'autres expériences nationales et régionales. Cette action s'adresse aux enfants en classe de CP et à leurs parents, avec un objectif de santé globale sans cibler particulièrement les enfants en surpoids. Plusieurs thématiques sont abordées auprès des jeunes enfants : "Rythme de vie", "Développer le goût", "L'activité physique", "Boire de l'eau", "Fruits et légumes", "Faim et plaisir", en lien étroit avec les programmes scolaires.

Ces ateliers font une large place à l'écoute, au questionnement et à l'expérimentation, ce qui permet d'entamer des réflexions et des confrontations dans le groupe avec une pédagogie adaptée à l'âge des enfants.

« CrokyBouge » intègre aussi des temps d'échanges avec les parents, dont le rôle est essentiel dans l'éducation pour la santé de leurs enfants. Deux ateliers leur sont proposés afin de présenter le travail des enfants, d'échanger et d'apporter des informations sur le mode de vie et la nutrition.

En Bourgogne, des actions sont également menées par différents partenaires. L'IREPS a notamment mis en place des actions spécifiques auprès des enfants pour sensibiliser les professionnels travaillant auprès d'eux à la nutrition au sens large : actions éducatives, programme prévention nutrition des enfants, etc.

Objectif(s) de l'action :

- Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité pédiatriques ;
- modifier les comportements des enfants en termes de nutrition (alimentation et activité physique) et mode de vie.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Favoriser l'éducation nutritionnelle des enfants ;
- sensibiliser les enfants et leurs parents à un mode de vie actif.

Principales tâches :

- Ciblage des territoires les plus touchés par le surpoids et l'obésité (en lien avec l'instauration d'une exploitation régionale des données de la médecine scolaire) ;
- accord et choix des classes concernées par l'action ;
- recrutement des intervenants ;
- mise en œuvre des animations pédagogiques ;
- sensibilisation des professeurs des écoles à l'utilisation des différents outils de l'action pour la pérenniser.

Déclinaison territoriale :

Etablissements scolaires de la région en fonction des études de besoins

Indicateurs :

de réalisation

- Nombre d'actions « CrockyBouge » mises en place
- Nombre de CLS comprenant une action de prévention du surpoids et de l'obésité pédiatrique

de résultats

- Nombre d'enfants ou de familles touchés par une action d'éducation nutritionnelle

d'impact

Cibles / Échéances

- Négociation des CLS ;
- exploitation des données de l'Éducation nationale sur l'ensemble de la région pour déterminer les territoires cibles.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Axe A : Développer le sport santé auprès des populations prioritaires

Mesure 3 : Développer des actions spécifiques sport santé en direction des jeunes et adolescents

Action 3.3

Lancer une réflexion sur la mise en place de dispositif de type ICAPS (intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité)

Maître d'ouvrage :
ARS

Maître d'œuvre :
A définir

Partenaire(s) :
- Education nationale
- Parcours ARS :
adolescents et jeunes
adultes
- Ligue de
l'enseignement
- Collectivités
territoriales
- Réseau sport-santé
- IREPS

Présentation / Description :

Un dispositif de type ICAPS consiste à augmenter la pratique de l'activité physique chez un collégien selon une approche systémique composée de :

- un volet éducatif visant à modifier l'attitude et les motivations des adolescents vis-à-vis de l'activité physique,
- une incitation de l'entourage à valoriser l'activité physique et à encourager le jeune à augmenter le niveau de sa pratique,
- des propositions de nouvelles activités physiques pendant la pause déjeuner, les heures de permanence, etc...,
- des organisations d'activités plus ponctuelles, événementielles,
- des sollicitations des collectivités territoriales pour contribuer à limiter les obstacles à la pratique d'activité physique,
- la participation des médias à relayer de l'information et valoriser les actions mises en place.

L'évaluation de ce dispositif met en avant les résultats très intéressants sur la pratique de l'activité physique et la prévalence faible du surpoids chez les élèves ayant bénéficié de ce type d'actions.

En région, des actions sont menées pour favoriser la pratique d'APS en articulation avec les établissements scolaires. Une réflexion pourrait être menée entre l'Education nationale et les partenaires afin de renforcer et développer de telles actions dans le sens des recommandations et préconisations de l'INPES sur la BFC.

Objectif(s) de l'action :

- Augmenter la pratique de l'activité physique et sportive chez les jeunes par l'intermédiaire du système scolaire ;
- diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité pédiatriques.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Diminuer la sédentarité et promouvoir des modes de vie actifs chez les jeunes.

Budget :
A déterminer

Source(s) :
A déterminer

Principales tâches :

- Réalisation d'un état des lieux des actions existantes dans ce domaine sur le territoire national et régional ;
- échanges avec des porteurs de dispositifs de type « ICAPS » d'autres régions ;
- ciblage des territoires les plus touchés par le surpoids et l'obésité (en lien avec l'exploitation des données de la médecine scolaire) ;
- accord et choix des établissements scolaires volontaires pour mettre en place un dispositif de type « ICAPS » ;
- suivi les actions menées et valorisation au niveau régional.

Déclinaison territoriale :

Communes
Pays

Indicateurs :

de réalisation

- Nombre d'enfants touchés par les projets ICAPS en BFC
- Nombre de projets ICAPS développés

de résultats

d'impact

Cibles / Échéances

- 2017 : état des lieux et échanges ;
- 2017-2018 : envisager des modalités de déploiement sur des établissements pour la rentrée scolaire 2018 ;
- 2020 : évaluation du programme.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Travail en partenariat avec l'Education nationale à valoriser ;
- lien avec les collectivités territoriales à travailler ;
- trouver des établissements volontaires ;
- mobilisation des ressources financières nécessaires.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

- A définir.

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Développer le programme ICAPS au minimum dans un établissement par département en 2020 (selon les résultats de l'évaluation).

Axe A : Développer le sport santé auprès des populations prioritaires

Mesure 4 : Développer des actions spécifiques sport santé en milieu professionnel

Action 4.1

Développer l'activité physique et sportive dans le milieu professionnel

Maître d'ouvrage :
ARS

Maître d'œuvre :
A définir

Partenaire(s) :

- DIRECCTE
- Médecine du travail
- CARSAT
- Entreprises actives
- PNNS
- CROS
- Réseau sport-santé
- Chambre du commerce
- Mutuelles
- Mouvement sportif
- DRDJSCS

Budget :
A définir

Source(s) :

Présentation / Description :

En 2008, un rapport de l'OMS insistait sur le rôle de l'employeur en matière de prévention de certaines maladies par la promotion d'une alimentation équilibrée et un mode de vie actif. Des travaux récents ont également démontré les effets positifs sur la santé des salariés d'une activité sportive régulière pratiquée dans le cadre professionnel : diminution de l'absentéisme, augmentation de la capacité de travail, bien-être... Pour autant, seulement 13% des Français pratiquant un sport le font sur leur lieu de travail.

Tout en tenant compte des limites du rôle de l'employeur en matière d'incitation à la pratique sportive dans le cadre professionnel, des actions de sensibilisation et de facilitation peuvent être envisagées pour développer les pratiques d'activité physique au travail. Pour cela des partenaires peuvent être sollicités pour accompagner les entreprises et administrations.

Objectif(s) de l'action :

- Sensibiliser les employeurs aux bienfaits de l'activité physique et sportive (APS) des salariés ;
- augmenter la pratique de l'APS des salariés dans le milieu professionnel ;
- promouvoir le PASS auprès de la médecine du travail pour déployer ce dispositif.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Valoriser l'intérêt de la pratique de l'APS dans la prévention et la prise en charge des maladies chroniques, en particulier professionnelles ;
- permettre aux salariés d'accéder à une pratique sportive adaptée au sein du milieu professionnel.

Principales tâches :

- Inciter des entreprises et administrations à mettre en place des actions en faveur de la pratique d'APS pour les salariés et à signer la charte du PNNS pour devenir entreprise ou administration active du PNNS.
- suivi et valorisation des actions mises en place dans les entreprises au niveau régional.
- faire remonter ce suivi au niveau national.
- signature de la charte entreprise active par l'ARS de BFC.
- valoriser l'accompagnement du CROS pour le déploiement de ce type d'action.

Déclinaison:

- Entreprises
- Administrations
- Collectivités territoriales

Indicateurs :

de réalisation

- Obtention de la charte pour l'ARS BFC

de résultats

- Nombre d'établissements et administrations actifs PNNS

d'impact

Cibles / Échéances

- Objectif d'obtention de signature de la charte PNNS et d'obtention du label administration active pour l'ARS en 2018 ;
- signature de 2 chartes PNNS par an.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Diversité des milieux professionnels ;
- recherche de liens avec le milieu des entreprises privées ;
- manque de sensibilité des entreprises pour cette thématique.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Recensement des besoins ;
- communication des bonnes pratiques ;
- mise en place d'un appui méthodologique dans le montage de projet.

Axe A : Développer le sport-santé auprès de populations prioritaires

Mesure 4 : Développer des actions spécifiques sport-santé dans le milieu professionnel

Action 4.2

Associer la promotion de l'activité physique et sportive à la préparation à la retraite

Maître d'ouvrage :
ARS

Maîtres d'œuvre :
CARSAT Bourgogne
Franche-Comté
ETR

Présentation / Description :

Il s'agit de profiter de l'action d'accompagnement de chacun des futurs retraités par les travailleurs sociaux de la CARSAT pour intégrer une action structurée sur le sport-santé, qui permettra de Repérer les personnes inactives ou insuffisamment actives, sédentaires, de les Informer sur les bienfaits du sport-santé, de leur donner des Conseil individuels et de les Orienter vers les offres d'activités physiques et sportives de proximité (RICO), avec, si possible, la délivrance d'aide individuelle à la pratique.

Partenaire(s) :

- CARSAT BFC
- MSA
- RSI
- mouvement sportif
- Réseau sport-santé
- IREPS BFC
- Société Française Sport Santé ou expert en auto-entreprise

Objectif(s) de l'action ?

- Développer la prévention primaire pour les personnes avançant en âge concernant la perte d'autonomie et les pathologies chroniques ;
- profiter du passage à la retraite pour reprendre une activité physique ;
- sensibiliser les travailleurs sociaux de la CARSAT aux bienfaits du sport-santé pour les personnes avançant en âge ;
- inviter les travailleurs sociaux de la CARSAT à utiliser le protocole RICO pour l'accompagnement des futurs retraités.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Sensibiliser les personnes insuffisamment actives et/ou sédentaires à un mode de vie actif à ce moment charnière de la retraite et apporter des ressources pour pouvoir adopter ce mode de vie ;
- faciliter l'accès à l'activité physique pour les nouveaux retraités,

Budget :
A définir

Source(s) :
A définir

Principales tâches :

- Mettre en place une équipe technique régionale (ETR) sur cette action ;
- définir les lignes stratégiques du projet avec les partenaires impliqués ;
- communiquer sur cette fiche action auprès de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de chaque département ;
- établir un état des lieux des offres disponibles par territoire ;
- former les acteurs de la CARSAT ;
- évaluer l'action.

Déclinaison territoriale :
Régionale

Indicateurs :

de réalisation

- Mise en place de l'ETR de cette action

de résultats

- Nombre de travailleurs sociaux CARSAT BFC impliqués dans l'action

d'impact

Cibles / Échéances :

- Mise en place de l'ETR en 2017.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Nouveauté de l'action.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

A définir.

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Temps de communication partagée (colloque) entre ARS/DRDJSCS et les autres acteurs institutionnels du sport santé (CMO, CMC, CT), à destination des professionnels et des établissements des champs sanitaire, médico-social, social et de l'animation (sport, éducation populaire, culture, tourisme), dans le cadre de l'ensemble des actions sport santé menées à destination des plus de 60 ans.

Axe A : développer le sport santé auprès des populations prioritaires

Mesure 5 : développer des actions spécifiques sport santé dans la politique de la ville

Action 5.1

Sensibiliser les collectivités territoriales aux bienfaits de l'activité physique et sportive, en particulier pour les populations prioritaires

Maître d'ouvrage :
ARS

Maîtres d'œuvre :
ARS
Réseau sport-santé

Partenaire(s) :
- Réseau sport santé
- Collectivités territoriales
- OMS
- Clubs et associations sportives
- Professionnels de santé

Budget :
A définir

Source(s) :

Présentation / Description :

Les animateurs territoriaux de santé de l'ARS bénéficient de relations fortes avec les collectivités territoriales et les acteurs présents dans les territoires pour accompagner et mettre en œuvre des actions de santé. L'ARS, en particulier au moment de la négociation des contrats locaux de santé (CLS), peut ainsi :

- sensibiliser les collectivités territoriales aux bienfaits de l'activité physique et sportive,
- promouvoir l'intérêt d'environnements favorables à la mobilité active de manière globale,
- accompagner la construction, la consolidation et pérennisation de projet type « PASS ».

Objectif(s) de l'action :

- Promouvoir les bienfaits de l'activité physique et sportive sur la santé des habitants ;
- faciliter l'accès à des infrastructures sportives existantes à des publics prioritaires ;
- développer avec les clubs des offres d'APS de loisirs pour tous ;
- informer les partenaires territoriaux de l'existence de dispositifs « sport-santé » ;
- former des professionnels sur le sport santé.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Responsabiliser les collectivités sur le développement de la pratique sport-santé pour ses habitants ;
- favoriser le partage d'informations sur les dispositifs existants entre les acteurs ;
- sensibiliser les collectivités territoriales à l'enjeu de l'aménagement urbain pour favoriser l'adoption d'un mode de vie actif ;
- renforcer les liens entre les acteurs du sport-santé d'un territoire.

Principales tâches :

Au moment des négociations des CLS :

- faire un état des lieux de l'offre existante en matière de sport-santé et de loisirs et identifier les besoins ;
- informer les collectivités territoriales de l'existence du Réseau sport-santé (RSS) et de ses actions ;
- solliciter le RSS pour créer du lien avec les ressources existantes et mettre en œuvre des actions de type « PASS » ;
- discuter de l'accès aux infrastructures sportives existantes (recensement des équipements sportifs) et des modalités d'information de l'offre disponible ;
- mettre en place des actions de communication autour de l'offre disponible

Au moment de l'évaluation des contrats locaux de santé :

- faire le bilan des actions engagées et envisager des nouvelles modalités de travail au besoin.

Déclinaison territoriale :

L'ensemble des territoires de santé de la Bourgogne Franche-Comté.

Indicateurs :

de réalisation

- Nombre de CLS contenant une action portant sur le sport santé

de résultats :

d'impact

Cibles / Échéances

- Négociation des CLS.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Sensibilisation et articulation avec les animateurs en santé des collectivités territoriales ;
- connaissance du Réseau sport-santé et son déploiement sur la Bourgogne.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

- Dans les missions des animateurs territoriaux de santé.

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Une action sport-santé dans l'ensemble des CLS ;
- valoriser la diversité des actions mises en place ;
- partage des bonnes expériences.

Axe A : développer le sport santé auprès des populations prioritaires

Mesure 5 : développer des actions spécifiques sport santé dans la politique de la ville

Action 5.2

Inciter de nouvelles collectivités territoriales de la région à signer une charte PNNS et organiser leur suivi

Maître d'ouvrage :
ARS

Maîtres d'œuvre :
ARS
Collectivités
territoriales actives
PNNS

Présentation / Description :

On recense en Bourgogne Franche Comté environ une vingtaine de villes actives PNNS et trois conseils départementaux ayant signé une charte de type « collectivité active PNNS » qui marque leurs engagements à développer des actions dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique dans le cadre du PNNS.
Il est primordial de poursuivre cette dynamique d'adhésion des collectivités territoriales à une charte PNNS dans la continuité des actions de sensibilisation de ces acteurs aux bienfaits de l'APS (fiche 5.1) et de l'alimentation.
Un dispositif de suivi annuel des actions menées dans ce cadre est à développer afin de valoriser les projets existants et de partager les bonnes pratiques.

Partenaire(s) :

- Collectivités territoriales
- Villes et Conseils départementaux actifs
- Réseau sport santé

Objectif(s) de l'action :

- Accompagner les collectivités territoriales dans le développement d'actions menées autour de l'activité physique et sportive pour tous ;
- favoriser les liens entre les collectivités territoriales dans les actions menées ;
- reconnaître les engagements pris par les collectivités territoriales en matière de promotion et de développement de l'activité physique.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Communiquer sur l'engagement des collectivités territoriales en faveur de l'APS et de l'alimentation ;
- valoriser et suivre les projets et les actions menées.

Budget :
A définir

Source(s) :

Principales tâches :

- Signature de la charte officielle entre les collectivités territoriales et le ministère de la santé suite au déblocage de la convention avec le national ;
- prospection de nouvelles collectivités territoriales intéressées pour développer des actions dans ce sens et signer la charte PNNS ;
- suivi des actions mises en place au niveau régional ;
- faire remonter ces suivis au niveau national.

Déclinaison territoriale :

Région
Départements
EPCI
Communes

Indicateurs :

de réalisation

de résultats :

- Nombre de collectivités territoriales actives PNNS

d'impact

Cibles / Échéances

- Signature de 2 chartes PNNS par an.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Articulation avec les animateurs territoriaux de santé et les CLS ;
- nouvelle instruction sur les villes actives PNNS en cours de validation au niveau national.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Créer du lien avec les fiches actions 9.1 et 9.2 relatives à la communication et l'information autour des actions PNNS.

Sport, santé, bien-être Bourgogne Franche-Comté

Axe B : Promouvoir et développer le sport-santé auprès des professionnels

*Mobilisation, coordination et professionnalisation des acteurs,
homogénéité des pratiques*

Axe B : Promouvoir et coordonner le sport santé auprès des professionnels

Mesure 6 : Développer l'emploi sportif

Action 6.1

Identifier les compétences/qualifications dans le champ du sport-santé

Maître d'ouvrage :
DRDJSCS

Maîtres d'œuvre :
DRDJSCS
ETR formation
Réseau sport-santé

Partenaire(s) :
Ministère
Fédérations
Université
D/DDCS/PP
CROS
CREPS

Budget :
A définir

Source(s) :

Présentation / Description :

Aujourd'hui de nombreuses formations « sport-santé » se mettent en place au niveau national ou régional. Face à cette multitude d'offres de formations et cette hétérogénéité de compétences il semble nécessaire de créer un référentiel professionnel pour les différentes compétences et métiers identifiés dans le sport-santé afin de trouver le bon profil en fonction des besoins et des publics encadrés.

Ce référentiel devra prendre en compte la formation initiale et continue de l'intervenant ainsi que son expérience

Objectif(s) de l'action :

- Identifier et classer les compétences et les qualifications apportées par les différentes formations « sport-santé » en relation avec les différents postes identifiés dans le cadre des parcours « sport-santé » (fédérale, universitaire, régionale...).

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Reconnaître facilement les compétences et le champ d'intervention possible pour chaque intervenant sport-santé (Enseignant APA, éducateur sportif sport-santé (E3S), masseur-kinésithérapeute...).

Principales tâches :

- Identifier toutes les formations et les sensibilisations dans le sport-santé ;
- connaître leur niveau d'exigence pour l'animation de créneaux sport-santé et le public cible (sédentaire, malade chronique, senior...) ;
- recenser les compétences nécessaires selon le public encadré ;
- connaître les limitations d'intervention des formations complémentaires et continues.

Déclinaison territoriale :

Nationale
Régionale
Départementale

Indicateurs :

de réalisation

- Elaboration d'un recueil de données pour toutes les formations fédérales et universitaires

de résultats

d'impact

- Reconnaître la complémentarité de chacun des acteurs et non la concurrence

Cibles / Échéances

- Sollicitation de l'équipe technique régionale (ETR) formation en milieu d'année 2016 ;

- finalisation du document avant fin 2018.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Cette action va demander un recensement important partagé avec tous les acteurs. Le travail en partenariat est primordial pour mener à bien cette démarche, justifiant la sollicitation de l'ETR.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Reconnaître les compétences nécessaires pour les autres intervenants du sport-santé (chargée de mission, coordinateur, etc.).

Axe B : Promouvoir et coordonner le sport-santé auprès des professionnels

Mesure 6 : Développer l'emploi sportif

Action 6.2

Créer une réponse aux besoins d'emplois sportifs spécifiques

Maître d'ouvrage :
DRDJSCS

Maîtres d'œuvre :
DRDJSCS
Réseau sport-santé

Partenaire(s) :

- CROS
- CDOS
- Profession sport loisir
- Associations sportives
- URPS MK
- ESMS
- Etablissements de santé
- RéPPOP FC

Présentation / Description :

La mise en œuvre de projet « sport-santé » est souvent confrontée au manque de professionnels formés dans ce domaine ou à la méconnaissance des ressources disponibles sur un territoire. Afin de lever cette difficulté et de répondre à l'enjeu de développement du sport-santé sur tous les territoires il est nécessaire de créer un réseau de groupement d'employeurs sport-santé pour la mise à disposition d'enseignants d'activités physiques adaptées et santé, ou d'éducateurs sportifs sport-santé (E3S) ou de coordinateurs territoriaux sport-santé (CT2S) selon les projets et les besoins des structures (établissements de santé, collectivités territoriales, associations sportives, établissements sociaux et médico-sociaux...).

Objectif(s) de l'action ?

- Recenser les ressources humaines disponibles par territoire ;
- créer du lien entre l'offre et la demande ;
- développer, organiser et sécuriser l'emploi sport-santé sur tous les territoires.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Mettre à disposition du personnel sportif spécifique sur plusieurs structures en besoin dans le domaine du sport-santé non pourvus par des emplois fixes ;
- pérenniser et fidéliser l'emploi dans le champ du sport-santé ;
- développer des actions dans les territoires compatibles avec les contraintes des emplois sportifs.

Budget :
A définir

Source(s) :

Principales tâches :

- Elaboration d'un cahier des charges ;
- recensement des besoins et des ressources disponibles ;
- mise en relation des besoins et des ressources en lien avec le projet de la structure et le cahier des charges ;
- gestion administrative ;
- évaluation du dispositif.

Déclinaison territoriale :

Région
Départements
Bassins de vie
Communes

Indicateurs :

de réalisation

- Elaboration du cahier des charges
- Choix d'un porteur de projet

de résultats

- Ouverture de nouveaux créneaux sport-santé dans les bassins de vie carencés (nombre d'heures salariées)

d'impact

Cibles / Echéances :

- Elaboration du cahier des charges avant fin 2017 dans le cadre d'une équipe technique régionale (ETR) ;
- choix du porteur en 2018 après un appel à projet ;
- rendre le groupement d'employeurs pleinement opérationnel sur l'ensemble des bassins en 2020.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Reconnaissance des compétences et qualifications des différents acteurs (APA, E3S, CT2S) ;
- respect de la démarche sécurité - qualité définie dans le cahier des charges.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Axe B : Promouvoir et coordonner le sport-santé auprès des professionnels

Mesure 7 : Coordonner les acteurs et améliorer les pratiques professionnelles

Action 7.1

Créer des outils collaboratifs interprofessionnels

Maîtres d'ouvrage :
ARS et DRDJSCS

Maître d'œuvre :
Réseau sport-santé

Partenaire(s) :
CROS
CRIJ
ARS
Société française
sport-santé
DRDJSCS
FÉMASAC

Budget :

Source(s) :
DRDJSCS
ARS
Conseil régional

Présentation / Description :

Plusieurs outils collaboratifs sont à la disposition des professionnels et du public :

- le carnet de suivi individuel du PASS est un véritable outil de liaison entre les différents professionnels qui accompagnent le patient, il assure le suivi tout au long du parcours. Chaque professionnel complète le carnet afin d'apporter les renseignements nécessaires à la réussite de la prise en charge et à son évaluation.

- le Réseau sport-santé dispose d'un site internet comprenant 3 rubriques, une pour le grand public, une seconde pour les professionnels de santé et une troisième pour les professionnels du sport. Chacun trouve les informations pour reprendre une activité physique, orienter un patient ou suivre une formation complémentaire...

De plus la création d'une **plateforme collaborative interprofessionnelle** est envisagée, pour les professionnels de santé, le Réseau sport-santé et les éducateurs du sportifs afin d'assurer un système permanent d'informations individuelles (suivi de personnes dans le PASS) et générales.

Objectif(s) de l'action ?

Le partage d'informations et de travaux professionnels sont essentiels à la communication et au développement du sport comme facteur de santé dans notre région. En effet, la thématique du sport-santé implique de nombreux acteurs (grand public, professionnels de santé, éducateurs sportifs, institutions...). Afin de mobiliser l'ensemble de ces partenaires, la mise en place d'outils collaboratifs est primordiale pour l'implication de chacun.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Créer du lien entre les différents acteurs du PASS (médecins, coordinatrice réseau et éducateurs sportifs) ;
- diffuser de l'information au grand public et aux professionnels sur le sport-santé ;
- améliorer la communication auprès des professionnels ;
- améliorer les pratiques professionnelles avec le partage d'expériences et d'informations.

Principales tâches :

- Actualisation, diffusion et évaluation du carnet de suivi ;
- familiarisation et/ou formation des professionnels pour l'utilisation de carnet de suivi ;
- mise à jour et développement, communication sur le site internet ;
- conception et développement de la plateforme ;
- formation des utilisateurs de la plateforme ;
- mise à jour de la plateforme ;
- évaluation des outils.

Déclinaison territoriale :
Régionale

Indicateurs :

de réalisation

- Utilisation du carnet de suivi sur la BFC
- Création de la plateforme

de résultats

- Nombre de connexions au site internet du réseau sport-santé et à la plateforme

d'impact

Cibles / Échéances :

- Lancement de plateforme avant fin 2017.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

0.3 temps plein

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Axe B : Promouvoir et coordonner le sport santé auprès des professionnels

Mesure 7 : Coordonner les acteurs et améliorer les pratiques professionnels

Action 7.2

Mettre en place une formation complémentaire sport-santé pour les professionnels de santé

Maître d'ouvrage :
ARS

Maître d'œuvre :
Réseau sport-santé

Partenaire(s) :
Société française du sport santé
FÉMASAC
DRDJSCS
ARS
URPS médecins
URPS pharmaciens
URPS infirmiers
Société régionale de médecine du sport
Travailleurs sociaux
FÉMAGISB

Budget :
A définir

Source(s) :
ARS - FIR
DRDJSCS - BOP

Présentation / Description :

La loi de modernisation du système de santé de 2016 a ouvert la possibilité aux médecins de prescrire une activité physique adaptée aux personnes souffrant d'affections de longues durées. Afin de faciliter les modalités de prescription le Réseau sport-santé souhaite proposer une formation à distance des médecins mais et pour d'autres professionnels de santé susceptibles de proposer l'activité physique à leurs patients. Cette formation débiterait par des webinars (conférences en ligne) et des soirées d'informations pour inciter les professionnels de santé à compléter leurs connaissances grâce à différents modules disponibles en ligne.

Objectif(s) de l'action ?

- Lever les principaux freins aux pratiques professionnelles médicales en informant et en développant les compétences des médecins généralistes et des autres professionnels pour l'intégration des activités physiques et sportives dans les stratégies préventives et en matière de prescription de thérapeutiques non médicamenteuses ;
- créer un réseau de médecins référents sport-santé, pour le déploiement du PASS et des autres dispositifs sport-santé.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Faciliter la prescription d'APA par les professionnels de santé ;
- promouvoir les dispositifs sport-santé auprès des professionnels de santé, afin qu'ils orientent au mieux leurs patients vers la pratique d'activités physiques adaptées.

Principales tâches :

- Construction des webinars ;
- organisation des soirées d'informations ;
- élaboration du contenu de la formation :
 - définir les besoins et le rôle des professionnels de santé
 - apporter les outils nécessaires à la prescription d'APS
 - prendre en compte les difficultés des professionnels de santé de suivre cette formation, la rendre attrayante et lever le maximum de freins ;
- communication, mise en œuvre et évaluation de la formation.

Déclinaison territoriale :

Communes
Bassins de vie
Régionale

Indicateurs :

de réalisation

- Construction et réalisation de webinar(s) et soirées d'informations

de résultats

- Nombre de professionnels de santé ayant suivi le(s) webinar(s)

- Nombre de professionnels de santé participant aux soirées d'informations

d'impact

- Utilisation de la plateforme collaborative

Cibles / Échéances :

- 1^{er} webinar en septembre 2016 ;

- soirées d'information fin 2016 ;

- formation en ligne fin 2016.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Manque de disponibilités des professionnels de santé.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

0.3 temps plein

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Lien avec la e-santé.

Axe B : Promouvoir et coordonner le sport santé auprès des professionnels

Mesure 7 : Coordonner les acteurs et améliorer les pratiques professionnels

Action 7.3

Former les éducateurs sportifs à la thématique « sport et maladies chroniques »

Maître d'ouvrage :
DRDJSCS

Maîtres d'œuvre :
Réseau sport-santé
ETR formation

Partenaire(s) :
ETR formation

Budget :
En fonction des
formations

Source(s) :
En fonction des
formations

Présentation / Description :

La politique interministérielle en faveur de la promotion de la santé par la pratique régulière d'activité physique, conduit de plus en plus, les éducateurs sportifs à accueillir un large public dans leurs séances. Parmi ce public des personnes peuvent être sédentaires et/ou atteintes d'une maladie chronique (maladies cardiovasculaires, diabète, insuffisance respiratoire... parfois associée à une surcharge pondérale).

Dans ce cadre, le Réseau sport-santé de Bourgogne Franche-Comté met en place depuis 2007, une sensibilisation au profit des éducateurs sportifs diplômés d'État pour une meilleure prise en charge de ce public lors des séances d'activité physique. Cette action de sensibilisation, de 41 heures, comprend deux modules : un premier théorique et un second pratique avec des patients atteints de maladies chroniques. Cette formation n'est pour le moment pas qualifiante et nous aimerions rendre cette formation diplômante. Des modules complémentaires sur de nouvelles thématiques sont proposés à tous les stagiaires formés, une à deux fois par an.

Parallèlement d'autres formations existent et c'est pourquoi il est aujourd'hui important de mettre en place une équipe technique régionale (ETR) sur le sujet.

Objectif(s) de l'action :

- Développer le sport-santé dans les clubs et associations sportives de Bourgogne Franche-Comté en permettant l'accueil d'un public plus large ;
- reconnaître sur un territoire, les acteurs compétents ;
- apporter aujourd'hui une qualification à ces éducateurs sportifs ;
- faciliter l'accès à la formation.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Proposer une formation continue pour les disciplines ne proposant pas de formation fédérale ;
- apporter de la reconnaissance aux éducateurs.

Principales tâches :

- Créer une ETR formation ;
- déployer l'offre de formations sur l'ensemble de la région ;
- élaborer un projet de formation diplômante (type de qualification, format, durée...) ;
- valider la formation ;
- développer le contenu de la formation ;
- créer du lien entre le RSS et les instituts de formation initiale et les organismes de formation continue pour valoriser les formations et sensibilisations au sport santé existantes.

Déclinaison territoriale :

Régionale
Départementale

Indicateurs :

de réalisation

- Constitution de l'ETR formation

de résultats

- Nombre d'éducateurs formés au sport-santé

d'impact

Cibles / Échéances

- Mise en place d'une formation qualifiante de type Certificat Complémentaire dès 2017.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Attente de la parution du décret d'application sur la prescription d'APS par le médecin ;
- multiplication des formations « sport-santé » et il n'existe pas de base de donnée permettant de répertorier l'ensemble de ces formations et de leurs prérogatives.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

- En fonction des formations.

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Développer une offre de formation avec le décret d'application de la loi de modernisation du système de santé de 2016 ;
- développer les modules complémentaires.

Axe B : Promouvoir et coordonner le sport-santé auprès des professionnels

Mesure 7 : Coordonner les acteurs et améliorer les pratiques professionnels

Action 7.4

Former du personnel de l'Éducation nationale et des équipes de réussite éducative des communes à l'intégration des enfants et adolescents à besoin particuliers par l'APA

Maîtres d'ouvrage :
ARS et DRDJSCS

Maître d'œuvre :
RéPPOP FC

Partenaire(s) :
- Education nationale (8 IA)
- IREPS
- Réseau sport-santé
- Coordonnateurs de programmes de réussite éducative

Budget :
Inclus partiellement dans le budget RéPPOP FC

Source(s) :
FNPEIS
ARS FC via FIR

Présentation / Description :

Promouvoir les activités physiques au sein de l'école est un enjeu important. Depuis 2008, des conférences pédagogiques ont été organisées en région pour sensibiliser les personnels de l'Éducation nationale (primaire et secondaire) aux bienfaits de l'EPS sur la santé des jeunes. Parallèlement, les infirmières scolaires travaillent en lien avec le RéPPOP FC pour dépister et orienter les jeunes en surpoids.

Afin d'impulser des actions de prévention santé par la "lutte contre la sédentarité et la promotion d'une activité physique régulière" au sein des établissements scolaires, il est maintenant nécessaire d'élargir la formation des enseignants du secondaire (notamment les enseignants d'EPS) sur "l'accompagnement des adolescents sédentaires présentant des indicateurs de mauvaise santé" et sur l'utilisation des certificats d'(in)aptitude partielle pour faciliter l'intégration des adolescents à besoins particuliers par la mise en place d'activités physiques adaptées.

Objectif(s) de l'action :

- Augmenter la pratique de l'activité physique et sportive chez les jeunes par l'intermédiaire du système scolaire ;
- diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité pédiatriques.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Limiter la sédentarité et promouvoir des modes de vie actifs chez les jeunes.

Principales tâches :

- Prévoir une concertation avec les IPR EPS et les services de santé scolaires ;
- programmer les séances de formation ;
- réaliser les formations ;
- diffuser un modèle de certificat d' (in)aptitude partielle type aux professionnels de santé.

Déclinaison territoriale :

Départementale
Régionale

Indicateurs :

de réalisation

- Nombre de formations réalisées
- Nombre de personnes formées

de résultats

d'impact

Cibles / Échéances

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Maintien d'une collaboration avec l'Education nationale ;
- la formation proposée se fera via les formations dites "de secteur" : dans ce cadre, les thématiques abordées sont choisies par les enseignants eux-mêmes et donc le choix du thème «Accompagner les adolescents sédentaires présentant des indicateurs de mauvaise santé» n'est pas obligatoire. En revanche, les enseignants d'EPS bénéficient d'un stage académique sur ce thème et sont susceptibles d'entrer dans cette dynamique qui les concerne directement.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

0.20 temps plein du RéPPOP pour la coordination et la mise en place des formations de secteur.

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Axe B : Promouvoir et coordonner le sport-santé auprès des professionnels

Mesure 7 : Coordonner les acteurs et améliorer les pratiques professionnelles

Action 7.5

Sensibiliser les éducateurs spécialisés et former les éducateurs sportifs à la thématique du sport-handicap

Maître d'ouvrage :
DRDJSCS

Maîtres d'œuvre :
Comités régionaux et
départementaux du
sport adapté et
handisport

Partenaire(s) :
FFSA
RéPPOP FC
La Roche du Trésor
CROS / CDOS
ADAPEI
Hygiène sociale
SDH
Mouvement sportif
Associations de
parents
ARS
DRDJSCS
IREPS
Conseils
départementaux

Budget :
En fonction des
formations et des
sensibilisations

Source(s) :
En fonction des
maîtres d'œuvres

Présentation / Description :

Afin de développer la pratique sportive chez les personnes atteintes de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique, etc.), des formations à destination des éducateurs sportifs existent pour l'accueil de ce public dans des clubs dédiés et dans le milieu ordinaire :

- Attestation de qualification de sport adapté (AQSA) : module 1 sur la connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement. De plus, un certificat de spécialisation pour l'accompagnement et l'intégration des personnes en situation de handicap (CS AIPSH) permet d'attester des compétences de l'animateur à assurer en autonomie pédagogique l'animation d'APS pour des personnes handicapées mentales et/ou psychiques,
- Certificat de qualification handisport : sur la connaissance du milieu du handicap moteur et sensoriel, sur la pédagogie et le matériel adapté pour les activités physiques.

De plus il est important de poursuivre la sensibilisation des professionnels du handicap, en particulier les éducateurs spécialisés, et de la santé sur cette thématique.

Objectif(s) de l'action ?

- Former le monde sportif à l'accueil de personnes en situation de handicap ;
- faciliter l'accès à l'information sportive des personnes en situation de handicap ;
- sensibiliser les professionnels de la santé au handicap par la pratique d'activité physique adaptée.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

- Développer les connaissances des éducateurs spécialisés et sportifs, des possibilités de pratiques en fonction des capacités de chacun ;
- aider au développement de l'accès à la pratique dans les clubs ordinaires pour les personnes handicapées mentales et/ou psychiques dans le respect des capacités de chacun et en toute sécurité.

Principales tâches :

- Recenser les clubs sportifs souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap avec mise à jour de l'handiguide ;
- sensibiliser les membres du club sportif (dirigeants, sportifs...) ;
- diffuser des informations via les supports existants des comités ;
- mettre en œuvre les formations pour les éducateurs sportifs en charge des personnes en situation de handicap ;
- mettre en œuvre les sensibilisations auprès des éducateurs spécialisés et des professionnels de santé ;
- participer à l'ETR formation.

Déclinaison territoriale :

Région
Départements
Communes

<p>Indicateurs :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de réalisation - Nombre de formations et sensibilisations mises en place en BFC</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de résultats - Nombre de personnes formées et sensibilisées</p> <p><input type="checkbox"/> d'impact</p>
<p>Cibles / Échéances :</p>
<p>Points de vigilance : <i>options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...</i></p> <p>- Appui méthodologique pour le montage de projets dans les clubs ordinaires ; - sensibilité des professionnels à la pratique sportive.</p>
<p>Estimation de la charge de travail : <i>Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)</i></p> <p>- En fonction des formations et sensibilisations.</p>
<p>Perspectives : <i>Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).</i></p>

Sport, santé, bien-être
Bourgogne Franche-Comté

Axe C : Structurer le dispositif
sport-santé

Visibilité et inscription dans la durée

Axe C : Structurer le dispositif sport-santé
Mesure 8 : Conforter et déployer le Réseau sport santé sur l'ensemble des territoires de santé de la région

Action 8.1

Structurer le Réseau sport santé Bourgogne Franche-Comté

Maîtres d'ouvrage :
ARS
DRDJSCS

Maître d'œuvre :
CROS FC

Présentation / Description :
Fin 2007, fort des politiques publiques engagées au niveau national et relayées au niveau régional concernant la nécessité « d'intégrer l'APS dans un processus d'éducation thérapeutique, le Réseau sport santé (RSS) a été créé en Franche Comté. Il est composé d'acteurs institutionnels issus du sport, de l'éducation et de la santé mobilisés autour d'un projet commun : la promotion de la santé par l'activité physique. Le principal objectif de ce réseau est de sensibiliser les personnes aux bonnes pratiques du sport pour leur permettre d'améliorer leur santé en pratiquant régulièrement une activité physique. Cette démarche a en particulier conduit à la création du PASS (fiche action 1.1). Fort des expériences menées en Franche Comté et de la possibilité de relayer ses actions grâce au dispositif Activ'Santé, développé en Bourgogne, il apparaît opportun d'étendre le RSS à la Bourgogne. De plus, compte tenu des enjeux actuels sur le développement du sport-santé, et en particulier la prescription par les médecins d'activités physiques adaptées pour les patients souffrant d'affection de longue durée, inscrite dans la loi santé de 2016, il est nécessaire de conforter sa place sur la grande région et de valoriser son rôle de ressources dans les politiques menées autour du sport-santé par la DRDJSCS et l'ARS.

Partenaire(s) :
Ensemble des partenaires du sport santé de la Bourgogne Franche Comté

Objectif(s) de l'action :
- Etendre le Réseau sport santé à la Bourgogne en s'appuyant sur les dispositifs existants en en particulier Activ'Santé ;
- Pérenniser le fonctionnement du Réseau sport santé et conforter ses missions.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :
- Disposer d'une structure ressource dans le déploiement des actions sport-santé dans les territoires de la région, en lien avec les professionnels de la santé et du sport ;
- poursuivre le déploiement des actions en sport-santé en faveur des malades chroniques, des personnes porteuses de facteurs de risque, et des personnes en situation de perte d'autonomie.

Budget :
DRJSCS
ARS
Conseil régional

Principales tâches :
- Faire adhérer les partenaires du sport-santé à la charte constitutive du RSS BFC ;
- convenir des modalités de mise à disposition du chef de projet pour le RSS au sein du CROS de FC ;
- engager une réflexion sur la structuration du RSS à terme dans une structure juridique spécifique ;
- conclure un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) tripartite entre le RSS, l'ARS et la DRDJSCS pour la période 2016-2020, et qui pourra être étendu à d'autres partenaires institutionnels qui s'inscriront ainsi dans le dispositif.

Source(s) :
CNDS
FIR

Déclinaison territoriale :
Région

Indicateurs :

de réalisation

- Ecriture et signature de la nouvelle charte constitutive du RSS BFC fin 2016
- Négociation et signature d'un CPOM tripartite entre le RSS, la DRDJSCS et l'ARS fin 2016

de résultats

d'impact

Cibles / Échéances

- Signature d'une nouvelle charte constitutive avec les partenaires bourguignons et francs-comtois fin 2016 ;
- signature d'un CPOM entre le Réseau sport-santé, la DRDJSCS et l'ARS fin 2016.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Assurer le déploiement progressif sur la Bourgogne en adéquation avec les moyens accordés au Réseau et en s'appuyant sur les dispositifs existants Activ'Santé ;
- favoriser le lien avec les territoires et valoriser les actions menées dans les contrats locaux de santé.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

1 temps plein (coordinatrice)

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Réflexion sur la construction d'une structure juridique spécifique pour le RSS BFC à partir de 2017.

Axe C : Structurer le dispositif sport-santé

Mesure 8 : Conforter et déployer le Réseau sport santé sur l'ensemble des territoires de santé de la région

Action 8.2

Déployer les missions du Réseau sport santé de Bourgogne Franche-Comté

Maîtres d'ouvrage :
ARS et DRDJSCS

Maîtres d'œuvre :
Réseau sport-santé
CROS FC

Partenaire(s) :
Ensemble des
partenaires du sport
santé de la Bourgogne
Franche Comté

Budget :
DRJSCS
ARS
Conseil régional

Source(s) :
CNDS
FIR

Présentation / Description :

Afin de garantir la mobilisation de tous les acteurs, l'instruction du 24 décembre 2012 invite les ARS et DRJSCS à rédiger un plan régional sport santé et prévoit de développer des réseaux régionaux sport santé. Prenant appui sur la structuration du Réseau sport-santé mis en place en FC et sur le dispositif Activ'Santé développé en Bourgogne, ainsi que sur l'ensemble des actions menées dans les deux anciennes régions, le nouveau RSS BFC (fiche 8.1) est une ressource majeure mobilisable pour la mise en œuvre du plan régional sport santé bien-être et fédérer tous les partenaires du sport et de la santé. Ses missions seront déclinées dans un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec la DRDJSCS et l'ARS et dont les objectifs découleront des fiches actions prévues dans le plan régional.

Objectif(s) de l'action :

- Sensibiliser, informer et éduquer le grand public à la promotion de la santé, par la pratique régulière d'activité physique;
- soutenir les professionnels, réseaux et établissements de santé, dans l'accompagnement des patients et usagers du système de santé, notamment dans la reprise d'activité physique ;
- coordonner, améliorer et sécuriser les pratiques professionnelles par des formations et des outils de promotion de la santé à destination des acteurs de l'éducation, de la santé et du sport.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Disposer d'une structure ressource dans le déploiement des actions sport-santé dans les territoires de la région, en lien avec les professionnels du sport et de la santé ;
- mettre en œuvre les fiches actions du PRSSBE pour lesquelles le RSSBFC est désigné.

Principales tâches :

- Coordonner et organiser la gouvernance du RSS BFC (fiche 8.1) ;
- participer au comité stratégique SSBE et animer des ETR ;
- être une ressource majeure pour réaliser un état des lieux de l'existant et dans le développement, la coordination et l'évaluation des actions sport-santé sur les territoires, en lien avec les animateurs territoriaux de santé et les partenaires présents (lien avec la fiche 1.1) ;
- être une ressource majeure dans le développement des dispositifs de sport-santé dans les parcours ARS et pour les professionnels de santé (lien avec la fiche 1.2 et 7.1 et 7.2) ;
- être une ressource majeure pour les partenaires dans la coordination du développement des emplois et formations autour du sport-santé (lien avec les fiches 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5) ;
- communiquer auprès des professionnels de santé, des associations sportives et du grand public sur le sport-santé (fiches 1.2, 2.1, 2.4, 7.1) ;
- être le lien avec les autres RSS existant dans les autres régions ;
- mettre en œuvre les objectifs du CPOM.

Déclinaison territoriale : Région

Indicateurs :

de réalisation

- Nombre de réunions annuelles entre la chef de projet du RSS BFC et l'équipe projet ARS/DRDJSCS

de résultats

- Taux de réalisation des objectifs fixés au CPOM du RSS BFC 2016-2020

d'impact

Cibles / Échéances

- Recrutement de la chef de projet pour le Réseau sport-santé au 1^{er} octobre 2016 ;
- signature d'un CPOM entre le réseau sport santé, la DRDJSCS et l'ARS fin 2016 ;
- évaluation annuelle du CPOM à l'occasion d'un dialogue de gestion pouvant conduire à la révision des moyens et des objectifs donnés au RSS.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Assurer le déploiement progressif sur la Bourgogne en adéquation avec les moyens accordés au Réseau ;
- octroi des financements en lien avec le déploiement du PASS sur tous les territoires ;
- nécessité d'un temps de secrétariat prévu pour le déploiement des missions (fiche 1.1, 7.3,...) ;
- favoriser le lien avec les territoires et valoriser les actions menées dans les contrats locaux de santé.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

1 temps plein (coordonnatrice)

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

Axe C : Structurer le dispositif sport-santé

Mesure 9 : Communiquer autour des bienfaits du sport-santé

Action 9.1

Dynamisation des manifestations thématiques de type « sentez-vous sport » et poursuite des actions de sensibilisation autour du sport santé

Maître d'œuvre :
DRDJSCS et ARS

Maîtres d'œuvre :
A définir

Partenaire(s) :
Mouvement sportif
Associations de patients
Professionnels de santé
Collectivités territoriales
Partenaires privés
IREPS

Budget :
A définir en fonction
des actions

Source(s) :
CNDS
BOP
Privées
Collectivités

Présentation / Description :

De nombreuses actions de sensibilisation portant sur la nutrition, dont un des axes est la promotion du sport-santé, sont organisées chaque année : marchés santé, village itinérant PNNS, toutes les actions prévues par les villes ainsi que par les associations sportives et de patients.

De plus, il existe l'opération « Sentez-Vous Sport » qui est une démarche nationale de promotion du sport pour tous, déclinée chaque année en septembre dans toutes les régions organisée par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Cette opération est l'occasion d'encourager les Français à découvrir une activité physique et sportive grâce des associations sportives locales.

Toutes ces actions sont importantes pour sensibiliser le plus grand nombre aux bienfaits de l'activité physique et sportive régulière et sur les ressources territoriales existantes autour du sport santé.

Il apparaît aujourd'hui important de poursuivre ces actions de communication tout en essayant d'assurer au maximum leur coordination.

Objectif(s) de l'action :

- Mobiliser les acteurs du sport et de la santé autour d'un évènement porteur d'un message « sport-santé bien-être » ;
- valoriser le sport-santé auprès du grand public.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Sensibiliser le grand public aux bienfaits du sport santé ;
- faire connaître les offres d'activités physiques et sportives « sport-santé ».

Principales tâches :

- Répondre au cahier des charges du CNOSF ou s'y rapprocher pour les manifestations de type sentez-vous sport ;
- assurer l'information des différentes manifestations par les membres du comité stratégique du sport-santé.

Déclinaison territoriale :

Bassins de vie
Communes

Indicateurs :

de réalisation

- Nombre d'actions Sentez-vous sport réalisées et labélisées
- Nombre d'actions de sensibilisation dont une information aura eu lieu en comité stratégique du sport santé

de résultats

d'impact

- Augmentation du nombre de licenciés dans les clubs et associations sportives en région

Cibles / Échéances

- Tous publics (scolaires, universitaires, entreprises, familles, grand public).

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Distribution des éléments d'information sport-santé obligatoire ;
- sport de loisirs uniquement.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Déploiement des manifestations de type « sentez-vous sport » sur l'ensemble des bassins de vie et territoires carencés.

Axe C : Structurer le dispositif sport-santé

Mesure 9 : Communiquer autour des bienfaits du sport santé

Action 9.2

Assurer la veille et la diffusion des documents relatifs à l'alimentation et à l'activité physique auprès des structures et publics concernés dans la région Bourgogne Franche Comté

Maître d'ouvrage :
ARS

Maître d'œuvre :
IREPS Bourgogne et
Franche Comté

Partenaire(s) :

- ARS
- DRDJSCS
- Réseau sport-santé
- Collectivités territoriales actives PNNS
- Entreprises actives PNNS
- Professionnels de santé
- Professionnels paramédicaux
- CROS/CDOS
- Mouvement sportif

Budget :
Inclus dans les CPOM
IREPS B et FC

Source(s) :
FIR

Présentation / Description :

Le PNNS élabore de très nombreux documents (affiches, dépliants, mallettes pédagogiques, outil interactifs, etc.) pour diffuser et contribuer à diffuser ses recommandations auprès de différents publics.

Afin d'assurer leur communication, les régions Bourgogne et Franche Comté avaient mis en place des outils spécifiques :

- Site internet du CRAN Bourgogne,
- Veille de l'IREPS de Franche Comté,
- Site internet de FC : Bib Bop,
- Dossier technique « activités physiques et sportives pour la santé : des recommandations à la pratique » de novembre 2015 de l'IREPS Bourgogne.

Afin d'optimiser les ressources existantes et de poursuivre l'action de communication des documents PNNS, et en partant des expériences menées dans les deux régions, une réflexion sera à mener pour concevoir l'outil de communication et relais de l'information en Bourgogne Franche Comté.

Objectif(s) de l'action :

- Partager les informations et outils du PNNS de manière uniforme en Bourgogne et Franche Comté ;
- optimiser les ressources existantes en ce domaine.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Communiquer et partager les informations du PNNS à l'ensemble des partenaires ;
- valoriser les outils existants ;
- créer des outils de communication pérennes.

Principales tâches :

- Veille sur les documents produits par l'INPES ;
- information des structures concernées ;
- diffusion in situ des documents ;
- diffusion extérieure des documents ;
- présentation d'outils pédagogiques ;
- coordination entre documentalistes de l'IREPS ;
- création de liens avec la plateforme collaborative interprofessionnelle du RSS.

Déclinaison territoriale :
Région

Indicateurs :

de réalisation

- Inscription dans le CPOM ARS-IREPS

de résultats

d'impact

Cibles / Échéances

- Réflexion sur les outils existants et opportunités de fusionner des démarches.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Assurer la continuité des outils existants ;

- fusion des deux IREPS au 1er janvier 2017.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

- Possibilité de mettre en place avec la plateforme d'observation sanitaire et sociale, un outil permettant de centraliser des informations dans le champ social et santé.

Axe C : Structurer le dispositif sport-santé

Mesure 10 : Evaluer

Action 10.1

Préparer à la mise en place d'une évaluation du PASS Bourgogne Franche-Comté

Maîtres d'ouvrage :
ARS et DRDJSCS

Maître d'œuvre :
Préfecture 70

Partenaire(s) :

- DDCSPP 70
- DD ARS 70
- Pays Graylois
- Mairie de Gray,
- Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) du Pays Graylois
- FÉMASAC
- Centre hospitalier du Val de Saône à Gray
- GHT centre de Besançon
- OMS de Gray
- Observatoire national de l'Activité Physique et de la Sédentarité,
- Réseau sport-santé
- RéPPOP FC,
- Équipe projet sport santé
- ORS B et FC

Budget :
A définir

Source(s) :
DRDJSCS - BOP 219
pour cette première
étape

Présentation / Description :

La mise en place, par le réseau sport santé, du Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) doit être évaluée de manière à apporter des recommandations aux décideurs (collectivités territoriales, établissements, administrations), permettant de rapprocher les pratiques d'activités physiques ou sportives des publics cibles et les pratiques des professionnels impliqués dans le PASS des recommandations (OMS et HAS)

Cette première phase de préparation à l'évaluation du PASS BFC sur le territoire du Pays Graylois, pour les personnes atteintes de pathologies chroniques (diabète, cancer, thérapeutique à visée cardiologique) ou de facteurs de risque (tabagisme, surpoids-obésité) quel que soit l'âge, permettra sa mise en œuvre sur trois territoires (Pays Graylois, Pays de Vesoul-Val de Saône, Grand Dijon), avec éventuellement lien avec le Pays de Chaumont et la Pays de Langres dans le cadre de la GHT de Dijon), avant l'évaluation sur Bourgogne Franche-Comté.

Objectif(s) de l'action :

- Préparer les différents éléments de l'évaluation du Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS), aussi bien au niveau des effets sur la santé des publics cibles, que des pratiques professionnelles, sur différents types de territoires, afin d'apporter des recommandations aux décideurs ;
- identifier les recommandations à apporter aux décideurs (collectivités territoriales, établissements, administrations).

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Evaluation d'un dispositif innovant d'accompagnement des patients vers le sport santé, et d'amélioration et de coordination des pratiques professionnelles (champs santé et sport), et de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Principales tâches :

- Mettre en place un comité technique ;
- positionner un emploi en service civique au niveau de la DDCSPP (ambassadeur sport santé) avec l'appui de l'équipe projet sport santé ;
- identifier l'ensemble des dispositifs, outils et procédures à mobiliser pour préparer l'évaluation ;
- préparer la mise en place des bilans médico-sportifs sur le bassin Graylois ;
- préparer les indicateurs d'évaluation du PASS (à partir des outils existants le Réseau sport santé et des données médico-économiques) pour les publics et pour les professionnels recruteurs de patients ;
- préparer le recrutement et la formation les professionnels de santé (appui de la FEMASAC et des MSP) et les professionnels du sport (RSS BFC), ainsi que le recrutement des patients par les médecins, les pharmaciens et les masseurs-kinésithérapeutes (infirmières et podologues dans un second temps) et leur inclusion dans le PASS par le RSS BFC avec bilan initial, puis suivi à 6 mois et 1an.

Déclinaison territoriale :

Pays Graylois pour 2016-2017, auquel seront rajoutés, pour l'évaluation proprement dite, le Pays de Vesoul-Val de Saône et le Grand Dijon en 2017-2018 (avec éventuellement le Pays de Chaumont et le Pays de Langres dans le cadre du groupement hospitalier de territoire de Dijon), et l'extension en Bourgogne Franche-Comté en 2018-2020.

<p>Indicateurs :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du comité technique - Nombre de participants à ce comité technique <p><input checked="" type="checkbox"/> de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils d'évaluation individuelle du PASS pris en compte ou élaborés - Nombre d'outils d'évaluation de la satisfaction des professionnels élaborés <p><input type="checkbox"/> d'impact</p>
<p>Cibles / Échéances</p> <p>- 2016-2017(Pays de Gray), 2017-2018 (Grand Dijon et éventuellement Pays de Chaumont et de Langres dans le cadre de la GHT de Dijon), et 2018-2020 pour le territoire Bourgogne Franche-Comté.</p>
<p>Points de vigilance : <i>options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...</i></p> <p>- La mise en place de l'évaluation sur le territoire du Grand Dijon nécessitera probablement des variantes à l'évaluation sur le Pays Graylois compte tenu de la présence de zones urbaines sensibles.</p>
<p>Estimation de la charge de travail : <i>Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)</i></p>
<p>Perspectives : <i>Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).</i></p>

Axe C : Structurer le dispositif sport-santé

Mesure 10 : Evaluer

Action 10.2

Evaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan régional sport santé bien-être BFC

Maîtres d'ouvrage :
ARS et DRDJSCS

Maîtres d'œuvre :
ARS et DRDJSCS

Partenaire(s) :
- Membres du comité
stratégique sport
santé bien-être
- Partenaires des
différentes actions
- ETR
- Réseau sport-santé

Budget :
A définir

Source(s) :

Présentation / Description :

La mise en œuvre du plan régional sport santé bien-être (PRSSBE) fera l'objet d'une évaluation annuelle pour connaître l'état d'avancement de chaque fiche action :

- étape et niveau de réalisation,
- nouvelles modalités et perspectives de travail,
- révision des objectifs si besoin,
- moyens financiers mobilisés.

Cette évaluation sera présentée aux membres du comité stratégique sport santé bien-être.

Les indicateurs prévus dans les fiches actions seront étudiés.

Des adaptations et révisions du plan régional sport santé pourront être apportées suite à l'étude de cette évaluation annuelle.

Objectif(s) de l'action :

- Suivre la réalisation des actions prévues au plan régional sport santé ;
- vérifier l'adéquation des actions avec les objectifs prévus ;
- adapter le plan régional sport santé en fonction de l'évaluation des actions menées et des évolutions réglementaires autour du sport-santé.

A quel(s) besoin(s) cela répond-il :

- Réaliser un point à chacune des étapes de la réalisation du PRSSBE et de ses actions ;
- justifier et rendre compte des moyens mobilisés (humains et financiers).

Principales tâches :

- Suivre les indicateurs prévus dans les 28 fiches actions au fil de l'eau ;
- présenter le suivi des indicateurs pour chaque fiche action l'occasion d'un comité stratégique sport santé bien-être ;
- adapter les fiches actions et les indicateurs suite à ces évaluations et après validation par le comité stratégique sport santé bien-être.

Déclinaison territoriale :

Région

Indicateurs :

- de réalisation
- de résultats
- d'impact

Cibles / Échéances

- Première évaluation à mener fin 2017 et à reconduire chaque année.

Points de vigilance : *options, solutions imposées, orientations stratégiques à respecter...*

- Evolution des dispositions législatives et réglementaires autour du sport-santé ;
- réorganisation des structures partenaires dans le cadre de la fusion des régions.

Estimation de la charge de travail : *Qualification de l'opérateur (membre équipe projet, chargé de projet, chef de projet, directeur projet et charge en temps plein ou en jours de travail)*

- Dans les missions des agents DRDJSCS et ARS.

Perspectives : *Multiplication de l'action (couverture territoriale plus large), amplification de l'action (champ plus large).*

